

---

**Plan  
d'engagement  
sociétal  
des entreprises  
du médicament  
Rapport 2022**

# Table des matières

Avant-propos .....	3
Méthodologie de l'évaluation .....	7
Synthèse des résultats .....	10
Opinion d'EthiFinance .....	13
Opinion des parties prenantes .....	15
Analyse par axe d'engagement	
<b>AXE 1 — Renforcer la prise en compte des attentes des patients</b> .....	16
<b>AXE 2 — Poursuivre la sécurisation de l'approvisionnement en médicaments</b> .....	22
<b>AXE 3 — Contribuer à la construction d'une société inclusive</b> ..	28
<b>AXE 4 — Faire de la RSE un pilier de la stratégie de l'entreprise</b> .....	34
<b>AXE 5 — Renforcer la contribution du secteur à la protection de l'environnement</b> .....	40
<b>AXE 6 — Renforcer la transparence des liens et des financements</b> .....	46
<b>Conclusion : prochaines étapes</b> .....	51
ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS DE PACTES	52
ANNEXE 2 : LES ACTIONS RSE ÉVALUÉES DANS LE QUESTIONNAIRE OSERLEEM .....	54

# Avant-propos

En tant qu'organisme professionnel représentant plus de 260 entreprises du médicament en France, sur tous les territoires, et leurs 100 000 collaborateurs exerçant des activités allant de la recherche clinique à la distribution de spécialités pharmaceutiques, en passant par leur fabrication, le Leem a conscience d'être comptable devant la société d'une responsabilité multi-forme, au cœur des principaux enjeux d'actualité.

À l'heure où l'urgence qui s'impose à notre société est à la fois climatique, sociale et sanitaire, et alors que les Français attendent plus que jamais un engagement fort de la part des entreprises sur ces sujets, le Leem donne un coup d'accélérateur à sa démarche RSE, enclenchée depuis 2006, en lançant le programme PACTES\* fin 2021. Ce plan d'engagement sociétal sectoriel, élaboré en concertation avec les parties prenantes, est destiné à mobiliser toutes les entreprises pharmaceutiques en France, quelles que soient leur taille et leurs spécificités, autour d'une trajectoire pour progresser ensemble vers des objectifs concrets, en phase avec la mission du secteur : œuvrer pour un monde en meilleure santé, plus équitable et plus durable.

Reposant sur la volonté de créer une dynamique de progrès collectif, PACTES s'inscrit nécessairement dans la durée. Le Leem a souhaité, par souci de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes, inscrire cette démarche innovante dans un processus d'évaluation externe. Le niveau d'avancement de la feuille de route RSE du secteur sera ainsi évalué annuellement par un tiers indépendant et rendu public.

Le présent rapport d'évaluation donne une première image globale des actions RSE de nos entreprises et de leur niveau de maturité sociétale en 2022. S'en dégagent nettement les forces et les axes d'amélioration du secteur pharmaceutique. C'est une base précieuse sur laquelle nous pourrons collectivement faire progresser notre stratégie RSE année après année, en gardant toujours à cœur d'améliorer la santé de tous.

**Thierry Hulot**  
Président du Leem

\*PACTES est un acronyme renvoyant aux six axes d'engagement sociétal du secteur : patients, approvisionnement, collectif, transparence, environnement, stratégie.



# Le Leem est le premier organisme représentatif des entreprises du médicament qui exercent en France

LES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT EN FRANCE, C'EST :

**260**  
entreprises  
dont 70%  
employant  
moins de 250  
collaborateurs



**100 000**  
collaborateurs

**56%**  
de femmes

**11 000**  
recrutements  
par an

Un taux d'emploi  
de personnes en situation  
de handicap de **3,8%**



**4<sup>e</sup>** producteur européen de médicaments



**271**  
sites de  
production

dont  
**32**  
de bioproduction

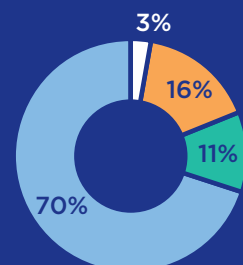


**62**  
milliards €  
de chiffre  
d'affaires



**3<sup>e</sup>**  
secteur  
investisseur  
en R&D

Répartition  
par effectif



- >2000 salariés
- >500-2000
- >250-500
- <250

# La démarche de responsabilité sociétale du Leem depuis 1993



# Les parties prenantes des entreprises du médicament

## ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET AUTRES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Organisation des Nations Unies  
Fournisseurs et sous-traitants  
Grossistes-répartiteurs  
EFPIA  
IFPMA  
FEFIS  
SIDIV  
Leem  
PhrMA  
Medef  
Syntec Numérique  
Alliance eHealth  
Start-up (Biotech, e-santé)  
Autres entreprises pharmaceutiques

## PATIENTS

Patients  
Associations de patients/usagers  
Communautés de patients

## EXPERTS

Économistes de la santé  
Sociologues  
Experts RSE  
Think tanks santé  
Éco-organismes  
Agences de notation  
Investisseurs institutionnels  
Investisseurs socialement responsables

## SOCIÉTÉ CIVILE ET COMMUNAUTÉS LOCALES

ONG FR/int  
Accès aux soins/Solidarité  
Gouvernance/Transparence  
Fondations  
Citoyens  
Consommateurs

## ENTREPRISES DU MÉDICAMENT

## POLITIQUES, AUTORITÉS DE SANTÉ & ORGANISMES PAYEURS

Parlementaires  
Ministères (cabinets, délégations interministérielles...)  
Compagnies d'assurances publiques et privées  
Agences sanitaires  
Autorités indépendantes  
Agences Régionales de Santé  
Assurance Maladie Obligatoire  
Assurance Maladie Complémentaire

## PROFESSIONNELS ET ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Professionnels de santé en exercice (médecins, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes...)  
Syndicats professionnels  
Sociétés savantes  
Ordres professionnels  
Étudiants

## MÉDIAS ET INFLUENCEURS

Journalistes presse grand public et presse spécialisée  
Blogueurs / Lanceurs d'alerte  
Réseaux sociaux

## ORGANISMES DE RECHERCHE ET DE FORMATION AUX SOINS

Aviesan  
Pôles de compétitivité  
CNCR / CNCPP  
Universités / IHU  
Organisations de recherche  
ARIIS

## COLLABORATEURS

Collaborateurs des entreprises du médicament  
Syndicats de salariés

# Méthodologie de l'évaluation RSE du Leem

## 1. Le plan d'engagement sociétal du Leem

Les entreprises membres du Leem ont identifié en 2021, en concertation avec leurs parties prenantes, six axes d'engagement prioritaires, ainsi que des indicateurs clés associés. Ces axes d'engagement sont articulés avec les

objectifs de développement durable et la norme ISO 26000<sup>(1)</sup>, adaptée au secteur par le Leem. Concrètement, la feuille de route responsable du secteur est structurée autour de ces axes, qui sont déclinés en engagements et en objectifs concrets. (Voir annexe tableau *synthèse des engagements*).



## 2. L'auto-évaluation

Un dispositif a été spécialement conçu par le Leem pour aider les entreprises volontaires à s'engager dans PACTES : un guide incluant un parcours de progrès recense des actions traduisant différents degrés de maturité pour chacun des engagements de PACTES ; ces actions font l'objet d'un questionnaire aux entreprises, accessible sur la plateforme de pilotage commune OSERLeem<sup>(2)</sup>. Ce questionnaire a été ouvert aux volontaires pour une première session, début 2022, sur les actions mises en place en 2021. Une auto-évaluation à choix multiples permet d'y indiquer si chaque action proposée par le Leem a été ou non

déployée par l'entreprise. Pour chacune, les entreprises ont le choix de répondre OUI/NON, « En cours », « NA » (non applicable) ou de ne pas répondre. Pour qu'une question soit considérée comme « non applicable », elle doit impérativement faire l'objet d'un commentaire résumant les conditions de cette non-applicabilité. Il est enfin possible pour les répondants de renseigner des actions complémentaires ne figurant pas parmi les options proposées.

(1) Publiée en 2010, la norme internationale ISO 26000 donne des lignes directrices aux entreprises et aux organisations pour opérer de manière socialement responsable.

(2) OSERLeem signifie Outil de Suivi des Entreprises Responsables du Leem

### 3. L'évaluation du niveau de maturité et sa métrique

Les résultats de l'auto-évaluation ont été confiés pour analyse à une société externe de notation extra-financière, EthiFinance, qui a mis en place une métrique d'évaluation sectorielle afin d'objectiver le niveau de maturité sociétale du secteur. La grille d'évaluation des actions a été construite autour de trois macro-segments de maturité : « initiale », « en progression » et « mature ». Chacun de ces trois niveaux peut être

nuancé à la baisse par un segment « - » ou à la hausse par un segment « + ». Soit une base de neuf niveaux de maturité différents au total (voir tableau ci-dessous).

Afin d'intégrer la porosité entre les deux premiers macro-niveaux de maturité — « initiale » (relevant essentiellement de la conformité réglementaire) et « en progression » (qualifiant les actions un peu plus avancées) —, l'échelle de notation EthiFinance a été définie comme suit :

Actions dans OSERLeem	Pondération	Pondération sur 100%	Nombre de points cible	Note /10	Niveau de maturité
INITIAL -	50%	30%	6pts	0>1,5	INITIAL -
INITIAL				1,5>2	INITIAL
INITIAL +				2>3	INITIAL +
EN PROGRESSION -	50%	30%		3>4	EN PROGRESSION -
EN PROGRESSION				4>4,5	EN PROGRESSION
EN PROGRESSION +				4,5>6	EN PROGRESSION +
MATURE -	100%	40%	4pts	6>7,32	MATURE -
MATURE				7,32>8,68	MATURE
MATURE +				8,68>10	MATURE +
<b>Actions bonus</b>			+ 1pt		

► La part des actions « initiales » et « en progression » déployées pour chaque engagement est rapportée à la somme de l'ensemble des actions proposées sur ces mêmes segments de maturité. Cette part, exprimée en %, est rapportée sur un premier sous-total de 6 points.

► Les actions dites « mature », qui reflètent les pratiques les plus avancées en termes d'intégration stratégique et organisationnelle, sont valorisées via un second sous-total sur 4 points résultant d'une même valorisation des dites actions (nombre d'actions matures déployées sur nombre d'actions suggérées).

La somme des deux sous-totaux susmentionnés permet l'attribution d'une note sur 10 témoignant du niveau de maturité général pour chaque engagement selon l'échelle de maturité ci-dessus.



*EthiFinance est un groupe européen de notation, de recherche et de conseil innovant, au service de la finance et du développement durables.*



En consolidation, une approche équilibrée des engagements et des axes est privilégiée, assurant une valorisation égale de l'ensemble des thématiques d'évaluation et une simplification de l'analyse des résultats.

Cette simplification ne doit cependant pas faire oublier les disparités qui peuvent exister entre des actions relatives à un même engagement aux objectifs multiples, comme c'est le cas dans l'axe 3 (problématiques d'inclusion).

Le niveau de maturité de chaque axe se calcule par la moyenne de l'ensemble des engagements qui le composent. Selon la même logique, la moyenne équilibrée des différents axes donne ensuite une note de maturité globale pour chaque entreprise (cf. schéma ci-contre).

<b>AXE 1</b> 1/6	Engagement 1/3	Engagement 1/3	Engagement 1/3	Engagement 1/3	<b>Note axe</b>
<b>AXE 2</b> 1/6	Engagement 1/2	Engagement 1/2			
<b>AXE 3</b> 1/6	Engagement 1/3	Engagement 1/3	Engagement 1/3		
<b>AXE 4</b> 1/6	Engagement 1/2	Engagement 1/2			
<b>AXE 5</b> 1/6	Engagement 1/4	Engagement 1/4	Engagement 1/4	Engagement 1/4	
<b>AXE 6</b> 1/6	Engagement 1/2	Engagement 1/2			
<b>Note globale</b>					

#### 4. Interview des parties prenantes

Afin d'enrichir le contenu de ce premier bilan, le Leem a souhaité bénéficier du point de vue de parties prenantes externes reconnues pour leurs expertises spécialisées relatives à la santé et au

secteur du médicament, ou sur des thématiques étroitement associées aux six axes stratégiques définis dans le plan d'engagement sociétal du Leem. Ont ainsi été interrogées les personnalités suivantes :

**Numan BAHROUN**, président de l'ANEPF (Association nationale des étudiants en pharmacie de France)

**Daniel BENAMOZIG**, sociologue, directeur de recherche au CNRS et titulaire de la chaire Santé à Sciences Po

**Frédérique LELLOUCHE**, responsable RSE et gouvernance d'entreprise à la CFDT, ex-présidente de la Plateforme RSE

**Grégoire MOUTEL**, professeur de médecine, chef du service de médecine légale et droit de santé du CHU de Caen et directeur de l'Espace de réflexion éthique de Normandie (Eren). Président du Codeem

**Gérard RAYMOND**, président de France Assos Santé

**Jocelyne WITTEVRONGEL**, secrétaire générale de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France et membre du conseil d'administration de l'Agence nationale de santé publique

Chaque partie prenante interrogée a attesté sur l'honneur s'exprimer librement et garantit ne pas être en situation de conflit d'intérêts avec une position qu'il ou elle occuperait à titre professionnel ou privé ; de répondre de façon honnête et sincère ; de ne pas avoir été rémunérée dans le cadre d'une invitation à répondre à une ou plusieurs sollicitation(s) du Leem.

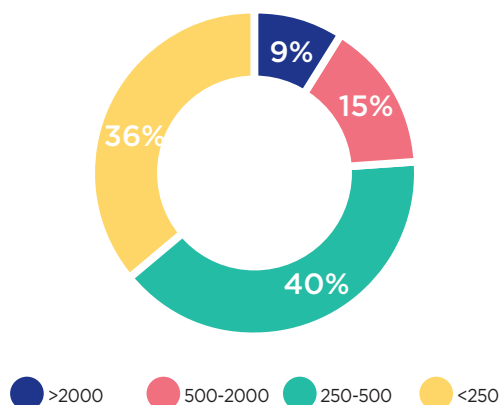
# Présentation synthétique des résultats

## Entreprises engagées dans la démarche PACTES

- ▶ **34 entreprises membres du Leem ont répondu en 2022 au questionnaire de la plateforme OSERLeem sur leur contribution aux six axes de PACTES.** Soit 14 % des adhérents au Leem, représentant 55 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises membres.
- ▶ La répartition des entreprises répondantes par volume d'effectif est assez représentative du secteur, puisqu'elle compte pour un tiers des TPE (entreprises de moins de 250 salariés), 40 % de PME (entre 250 et 500 salariés) et un quart d'entreprises de plus de 500 salariés (dont 9 % d'ETI de plus de 2 000 salariés).

- ▶ L'échantillon comporte des laboratoires français (maison mère située en France), mais aussi des filiales françaises de plus ou moins grandes entreprises du médicament d'origine européenne et internationale.

Répartition par effectif des entreprises répondantes



## Liste des entreprises volontaires

Amgen, Astrazeneca, Baxter, Bayer Health, BMS, Boehringer Ingelheim, Chiesi, Chugai Pharmaceutical, Daiichi Sankyo, Eisai, Exeltis, Fresenius Kabi, GE Pharmaceuticals, Grünenthal, GSK, Innothera, Janssen, Leo Pharma, LFB, Merck Santé, MSD, Nordic Pharma, Norgine, Novartis, Novo Nordisk, Panpharma, Pfizer, Pierre Fabre, Roche, Sandoz, Sanofi, UCB, Upsa, Viiv Healthcare.

## Note obtenue

L'application de la métrique aux actions déclarées par les 34 entreprises répondantes aboutit à une **note globale du secteur de 4,1 sur 10**, soit un niveau de maturité RSE moyen, qualifié de « en progression ».

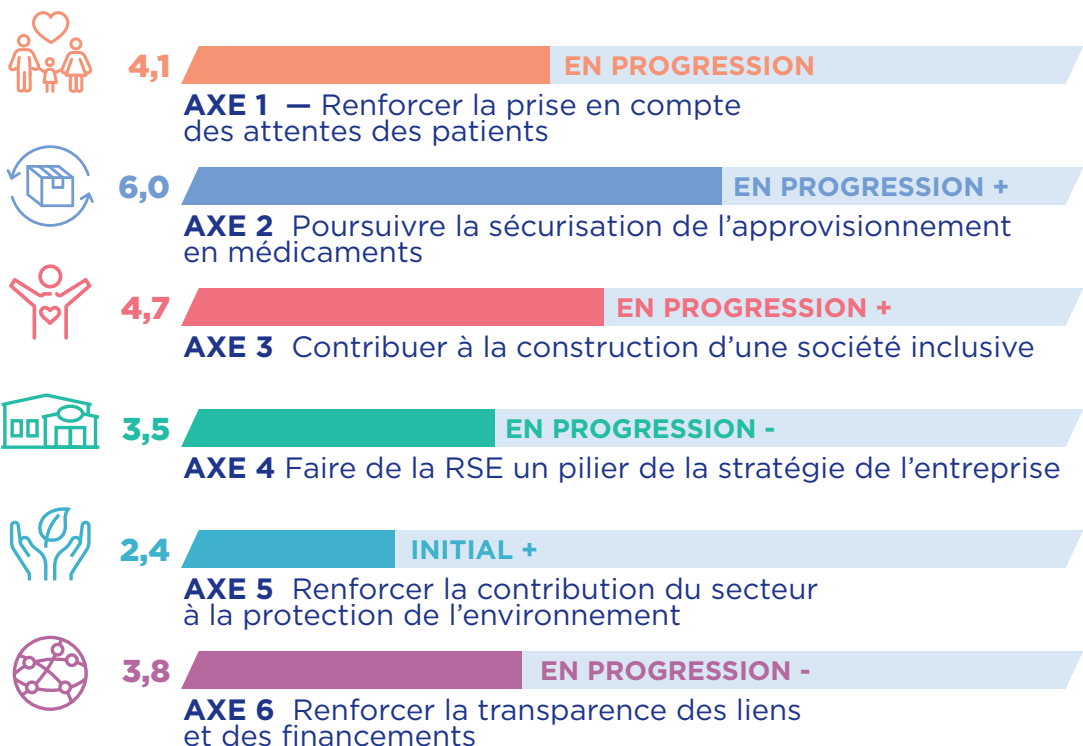
## Note globale total des répondants

# 4,1 EN PROGRESSION

### Participation et engagement : une démarche à ses débuts

Ces premiers résultats globaux soulignent des marges de progression réelles, tant en termes de participation à l'exercice d'auto-évaluation que d'engagement des adhérents du Leem à la démarche RSE sectorielle mise en œuvre.

Le graphique ci-dessous présente une vision globale du niveau de maturité sociétale des entreprises du médicament, avec les notes de chaque axe d'engagement, ce qui permet de visualiser immédiatement les axes les plus forts et les plus faibles.



## Tailles des entreprises et priorités thématiques : des résultats hétérogènes

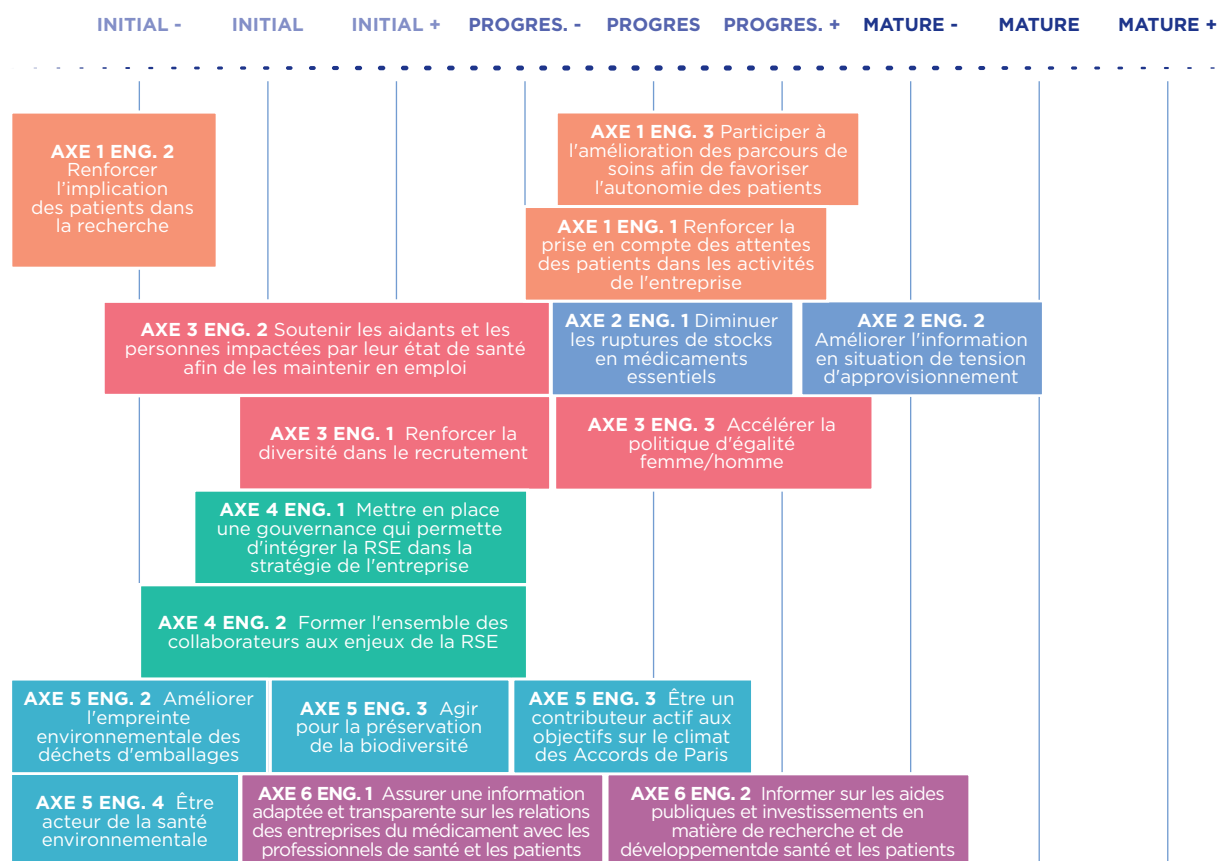
Des niveaux de maturité hétérogènes sont observés avec des différences très significatives selon la taille des entreprises. Les grandes entreprises et principales ETI entraînent en effet la moyenne globale à la hausse, tandis que les PME restent, pour l'essentiel d'entre elles, sur le macro-segment de maturité « initial ».

En termes de priorités thématiques, des différences significatives apparaissent aussi :

- Pour l'essentiel, les priorités relatives à l'environnement, à la gouvernance RSE au sein des entreprises et à la transparence des liens et des financements des entreprises du médicament à l'égard de leurs parties prenantes sont moins investies.

- Les axes portant sur la prise en compte des attentes des patients, sur la contribution à une société plus inclusive ou encore sur la sécurisation des approvisionnements en médicaments sont plus avancés. Notons sur ce dernier axe que, malgré un score honorable situant les sondés à un niveau « mature », les actions proposées pour chacun des deux engagements sous-jacents semblent témoigner d'un niveau d'ambition assez faible, induisant un résultat surévalué pour un enjeu stratégique de premier plan sur lequel, d'après l'avis des parties prenantes interrogées, beaucoup reste à faire.

Le graphique ci-dessous descend à un niveau de granularité plus fin en présentant les stades d'avancement de la maturité du secteur sur chaque engagement. Il montre des niveaux de maturité disparates au sein des différents axes, selon les engagements considérés.



# Opinion d'EthiFinance

*Préambule : l'opinion ci-dessous couvre tant la démarche d'engagement elle-même — à la définition de laquelle EthiFinance n'a pas été associé — que les résultats de ce premier exercice d'auto-évaluation, qu'EthiFinance a été chargé d'analyser.*

**Sur la base des informations méthodologiques étudiées et des résultats présentés dans ce premier rapport annuel des entreprises du médicament en matière d'engagement sociétal, EthiFinance valorise les points suivants :**

► **La structuration d'un engagement**

Une volonté positive en amont de prioriser six axes stratégiques, en associant des entreprises membres du Leem et des parties prenantes externes volontaires, reconnues pour leurs expertises respectives, à leur définition et déclinaison en engagements sous-jacents.

► **La pédagogie et la communication**

Le riche travail autour de la réalisation d'un guide définissant les indicateurs et actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs sectoriels. À cette fin, ce guide propose les actions prioritaires à mettre en place et les étapes clés à franchir pour progresser d'un niveau de maturité à un autre.

► **L'accompagnement des participants**

La volonté de proposer un bilan individualisé à chacune des entreprises participant à l'initiative et de partager entre elles les meilleures pratiques non identifiées dans le référentiel.

► **La mobilisation des grandes entreprises**

Que les 34 entreprises volontaires s'inscrivant dans la démarche de progrès continu, dès cette première année, représentent à elles seules plus de la moitié du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises membres du Leem.

► **La transparence**

Que le Leem souhaite proposer un regard critique sur son initiative en confiant la rédaction de ce rapport à un tiers externe indépendant ayant également pour mission d'interroger un panel de parties prenantes externes, de natures et profils divers, proposant leur regard critique complémentaire sur l'initiative et ses premiers résultats.

**Sur la base de ses travaux, EthiFinance tient néanmoins à relever les axes d'amélioration suivants :**

► **Une faible participation**

Malgré une belle représentativité selon des critères économiques, le panel des entreprises volontaires pour ce premier exercice représente, en valeur absolue, moins de 15 % des entreprises adhérentes au Leem (34/260). L'échantillon est donc encore trop peu significatif, ce qui induit par ailleurs une difficile analyse par sous-segments de certains résultats.

► **Un contenu des axes perfectible**

Les axes et engagements ont le mérite de couvrir une majorité des grands enjeux RSE du secteur, mais sont limitatifs. À titre d'exemple, les sujets de la tarification responsable des médicaments ou de l'inclusion sur un périmètre clients (et non exclusivement collaborateurs) ne sont pas abordés.

► **Un niveau d'ambition hétérogène**

Le niveau d'ambition associé est assez disparate d'un axe à un autre. Cela induit une difficile comparabilité des niveaux de maturité consolidés pour chacun de ces six axes stratégiques. À titre d'exemple, les résultats consolidés sur l'axe 2 (« Poursuivre la sécurisation de l'approvisionnement en médicaments ») semblent surévalués au regard de la réalité observée sur le terrain. Ce, du fait d'un catalogue d'actions proposé aux ambitions mesurées.

► **Des résultats reposant sur du déclaratif**

Les réponses apportées au questionnaire par les entreprises reposent sur un autodiagnostic dont les réponses déclaratives ne sont pas vérifiées. De plus, cet autodiagnostic, tel que proposé, est volontairement standardisé. Si l'exercice offre la possibilité aux entreprises de répondre à certaines actions suggérées par l'option « non applicable », il ne pré-identifie pas certains cas de figure, certaines spécificités, propres à des typologies d'entreprises pour lesquelles ces actions ne seraient effectivement pas applicables. Enfin, trop nombreuses sont encore les actions jugées « non applicables » et ne faisant pas l'objet d'une justification ou pour lesquelles les entreprises ne répondent simplement pas.

**Dans un souci de bonne prise en compte des différents enseignements de ce premier exercice, il sera opportun pour le Leem de veiller à la bonne intégration des ajustements méthodologiques nécessaires, ainsi qu'à la mise à jour du catalogue d'actions proposé par le guide d'accompagnement des entreprises, en veillant au juste équilibre entre évolutions souhaitables et meilleure comparabilité possible des données dans le temps.**

# Opinion des parties prenantes

## La démarche dans son ensemble est bien accueillie :

- ▶ Sur la base des informations portées à la connaissance des parties prenantes, toutes s'accordent à saluer l'initiative de la démarche engagée par le Leem et l'ensemble des entreprises adhérentes qui y souscrivent. Le travail préalable de réflexion autour d'axes stratégiques, déclinés en engagements et actions associées est majoritairement apprécié, tant pour leur formalisation à travers un guide méthodologique associé que pour l'effort d'exhaustivité proposé.
- ▶ Ce premier effort de recensement de l'existant, portant sur un échantillon d'entreprises adhérentes représentant l'ensemble des typologies d'entreprises membres, propose une évaluation approximative du niveau de maturité du panel. Cette maturité est appréciée, sans réelle surprise, comme plutôt moyenne par les parties prenantes interrogées, qui prennent quasi unanimement le soin de ne pas attacher trop d'importance à cette mesure point 0, et attendent que les entreprises du médicament réalisent un travail introspectif pouvant conduire à une dynamique de progrès bien définie et assumée.

## Les parties prenantes interrogées formulent néanmoins, plus spécifiquement, les réserves suivantes :

- ▶ **S'agissant de la démarche d'engagement**
  - Les axes stratégiques et engagements sous-jacents définis ont certes le mérite de prioriser les enjeux du secteur, mais sont

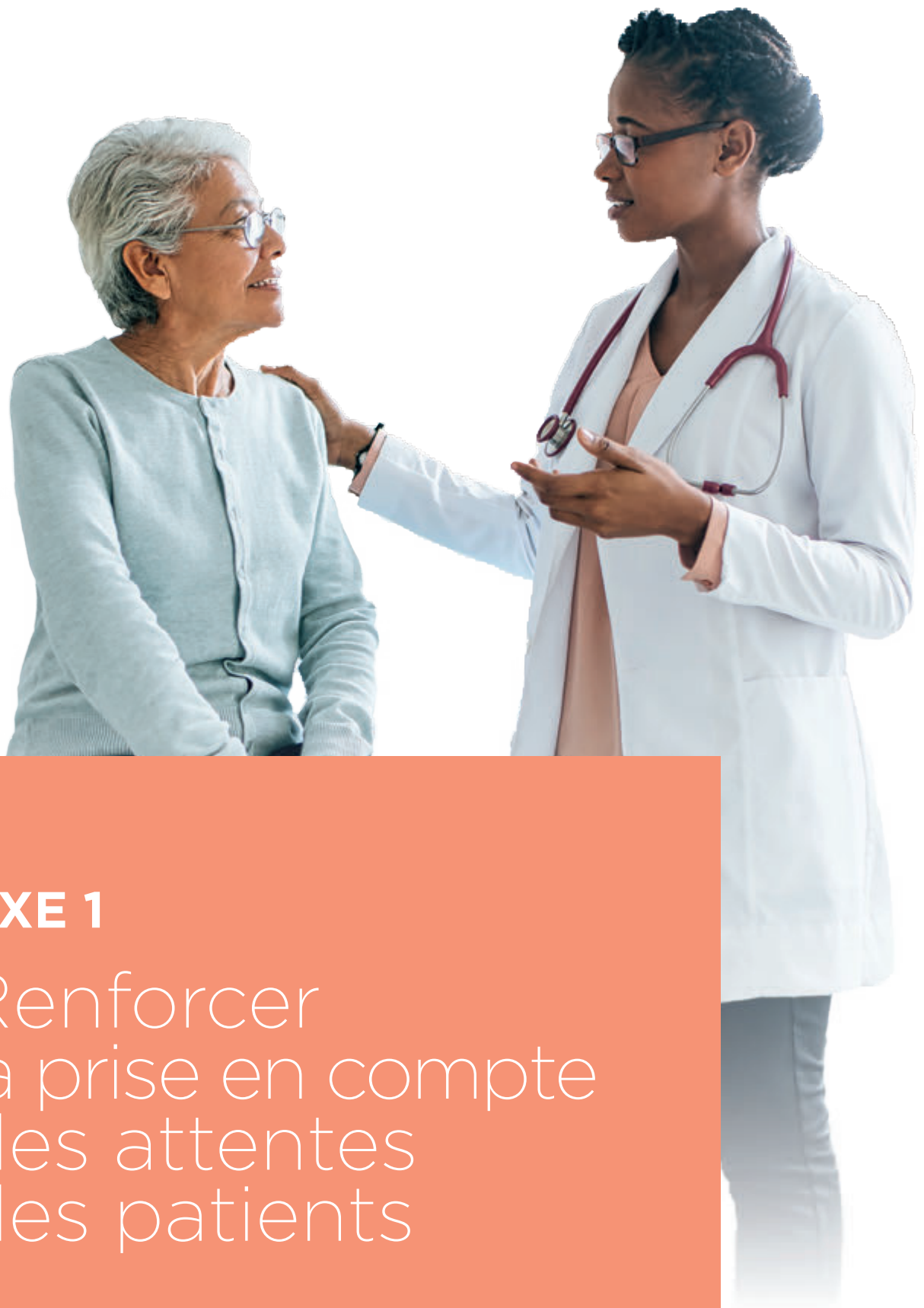
considérés soit comme incomplets (les sujets de la tarification des médicaments ou de l'éthique sont particulièrement cités), soit comme limitatifs sur les périmètres qu'ils prétendent embrasser.

- La place des entreprises du médicament est parfois pensée en cercle fermé et en trop faible interaction avec certains acteurs de leur écosystème (notamment partenaires et fournisseurs).

## ▶ S'agissant des résultats de cette première étude

- Les résultats observés sur chacun des six axes ne semblent pas toujours comparables, car résultant de la traduction opérationnelle, ou non, d'un catalogue d'actions proposées au niveau d'ambition hétérogène ou difficilement appréciable.
- L'environnement semble le parent pauvre de ce premier bilan malgré des enjeux et un impact réel pour le secteur.
- La participation à la démarche se faisant sur la base du volontariat, l'absence de réponse des membres du Leem non impliqués dans cette dynamique traduit-elle un niveau de maturité plus faible que celui observé chez les parties prenantes à ce premier diagnostic ?

**Enfin, au-delà de la communication des résultats observés à travers ce premier rapport, des engagements priorisés, objectivés par des indicateurs de performance, puis mesurés et suivis dans le temps, sont attendus afin d'engager l'ensemble des acteurs du secteur et donner corps à la démarche vertueuse entreprise.**



## **AXE 1**

Renforcer  
la prise en compte  
des attentes  
des patients



Les associations de patients demandent de plus en plus souvent à être intégrées comme parties prenantes principales des entreprises du médicament, à tous les stades du cycle de vie du médicament, de la R&D à son bon usage et à son élimination.

Le retour d'expérience des patients est indispensable pour mettre au point des médicaments, analyser leurs effets en conditions réelles d'utilisation, et au-delà, pour dresser des ponts entre hôpital et soins de ville, impliquer les aidants, améliorer le parcours de soins...

Pourtant, les patients sont encore très peu consultés sur **l'évaluation de leurs soins** ; or, la prise en compte de leur satisfaction est un critère important d'amélioration du parcours de soins.

Dans la **recherche clinique**, étape clé du progrès médical, l'importance de l'implication des patients est désormais reconnue. L'intégration de leur point de vue (dans la planification, la mise en place et la surveillance des essais cliniques, la relecture des documents d'information, l'intégration d'indicateurs de qualité de vie et de bien-être dans les protocoles, etc.), pourrait donner lieu à des traitements améliorés et plus adaptés à leurs besoins.

Évaluation des médicaments, fixation des prix, parcours de soins, bon usage, information autour du médicament... Entreprises du médicament et associations de patients ont de nombreux sujets d'intérêt commun qui nécessitent des interactions précoces et des collaborations renforcées dans un cadre réglementaire strictement défini.





**EthiFinance** considère que le contenu de cet axe couvre de façon satisfaisante les enjeux associés à la thématique « Renforcer la prise en compte des attentes des patients » et que le niveau d'ambition des engagements est assez pertinent.

La prise en compte des attentes des patients est évaluée à un niveau de maturité « en progression » avec une très forte disparité entre l'engagement 2 (« Renforcer l'implication des patients dans la recherche »), peu mature, et les deux autres engagements de l'axe (plus matures).



## L'ŒIL DES PARTIES PRENANTES

Sur ce sujet, les points soulevés par les parties prenantes sont les suivants :

- ▶ La prise en compte des attentes des patients doit être mieux intégrée aux différents processus de réflexion et de décision des entreprises du médicament en interrogeant ces mêmes patients sur l'amélioration des parcours de soins proposés et leur influence sur leur propre parcours de vie, tout en y associant l'ensemble des professionnels de santé.
- ▶ Les résultats de l'enquête démontrent une trop faible prise en compte en amont des attentes des patients pour l'ensemble des activités de recherche.
- ▶ Au-delà des attentes exprimées, la prévention de l'antibiorésistance auprès des patients est suggérée comme une piste d'amélioration majeure.
- ▶ Plus globalement, des engagements prioritaires pour l'ensemble des acteurs de l'industrie du médicament sont attendus en veillant à s'appuyer sur des outils de mesure adaptés.

## ENGAGEMENT 1 RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES ATTENTES DES PATIENTS DANS LES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

### ✓ OBJECTIF DU SECTEUR

Développer des initiatives pour faciliter le recueil et la prise en compte des attentes des patients dans toutes les activités de l'entreprise

Note moyenne



Répartition des entreprises répondantes par niveau de maturité sur cet engagement



➡ Le renforcement de la prise en compte des attentes des patients dans les activités de l'entreprise apparaît comme l'engagement le plus avancé des trois engagements de l'axe 1, avec 63 % des répondants positionnés à un niveau mature. Une certaine maturité se manifeste sur la mise en place de dispositifs d'acculturation générale par rapport aux attentes sociétales (formation des équipes, dialogue avec les associations), plus que sur des actions proactives qui consisteraient à aller consulter les patients directement sur des initiatives précises.

Cela s'explique notamment par la mise en place d'un contact privilégié avec le référent patient afin de répondre aux questions des associations (62 % de réponses positives) ou le développement d'actions de formation et d'information auprès des collaborateurs sur les enjeux patients.

En revanche, des leviers de progrès sont identifiés sur la consultation des patients et l'évaluation de leur satisfaction vis-à-vis des initiatives vouées à prendre en compte leurs attentes.

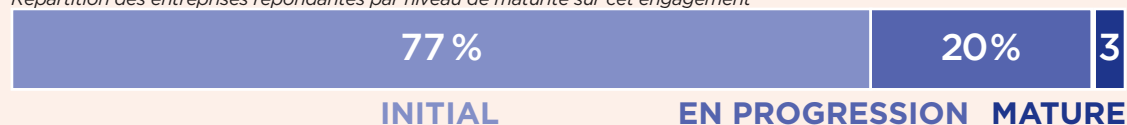
## ENGAGEMENT 2 RENFORCER L'IMPLICATION DES PATIENTS DANS LA RECHERCHE

### ✓ OBJECTIFS DU SECTEUR

- Développer et coconstruire des initiatives pour favoriser l'accès aux informations sur les essais cliniques
- Prendre en compte l'expérience patient dans les essais cliniques en favorisant leur participation dès la conception des projets de recherche

Note moyenne

Répartition des entreprises répondantes par niveau de maturité sur cet engagement



➔ Le niveau d'évaluation situe l'ensemble des sondés à un niveau « initial » (77% d'entre eux), pour une infime minorité guère plus avancée. Cela traduit une très faible prise en compte des enjeux liés à l'engagement. Et ce, quelle que soit la taille des entreprises concernées.

À titre d'exemple, seule la moitié des entreprises engagées déclarent être en capacité de fournir des informations de qualité aux investigateurs sur les résultats des essais cliniques, afin que les patients puissent être les mieux informés possible.

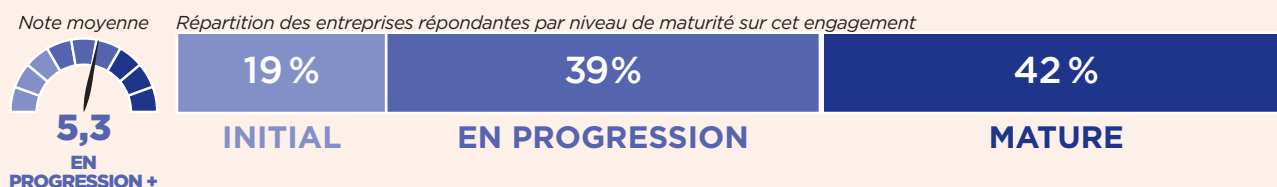
Un axe d'amélioration notable concerne l'association de patients à l'identification des besoins contribuant à leur qualité de vie, au recueil de besoins concernant les essais cliniques ou à l'élaboration des protocoles de recherche. Ces dernières initiatives ne sont en effet déployées, ou en cours de déploiement, que dans un quart ou moins des entreprises sondées.

Il est enfin à souligner que pour l'ensemble des actions proposées, environ 50% des entreprises n'ont aléatoirement : soit pas répondu, soit justifié d'une non-applicabilité.

## ENGAGEMENT 3 PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DES PARCOURS DE SOINS AFIN DE FAVORISER L'AUTONOMIE DES PATIENTS

### ✓ OBJECTIFS DU SECTEUR

- Développer les actions favorisant le bon usage du médicament et la pertinence des soins
- Développer des services associés au médicament pour améliorer le parcours du patient et favoriser la prise en compte du « retour patient » dans son évaluation



➔ Pour cet engagement, 80 % des sondés se situent à un niveau mature ou en progression (respectivement 42 % et 38 %), portés par une maîtrise globale des ETI et grandes entreprises ; les PME restant, pour 60 % d'entre elles, à un niveau initial.

De façon générale, une très nette majorité des entreprises sondées ont mis à disposition une information accessible et actualisée pour les patients, ainsi que des outils et services destinés à informer les associations de patients. De plus, deux tiers des entreprises déclarent avoir ou être en train de développer des

actions et programmes de bon usage des médicaments avec les professionnels de santé et les associations de patients.

Des axes de progrès sont néanmoins relevés quant au suivi des solutions proposées sur les parcours de soins en termes de satisfaction et d'impact, mais également de suivi des médicaments en conditions réelles d'utilisation, au-delà des exigences réglementaires. Pour ce faire, les entreprises devront notamment veiller à une meilleure exploitation des données recueillies en conditions réelles d'utilisation afin de développer, en collaboration avec les associations, des services voués à l'amélioration du parcours des patients.



## **AXE 2**

Poursuivre  
la sécurisation de  
l'approvisionnement  
en médicaments

Les tensions et ruptures d'approvisionnement de médicaments sont au cœur des préoccupations des entreprises, compte tenu de leur impact potentiel sur la prise en charge des patients. L'expérience d'une crise pandémique a réveillé des inquiétudes chez le grand public sur les stocks réels de médicaments dans chaque pays. Les politiques européennes actuelles de renforcement de la souveraineté sanitaire, qui souhaitent préparer au mieux les prochaines pandémies, en font aussi une focale d'attention.

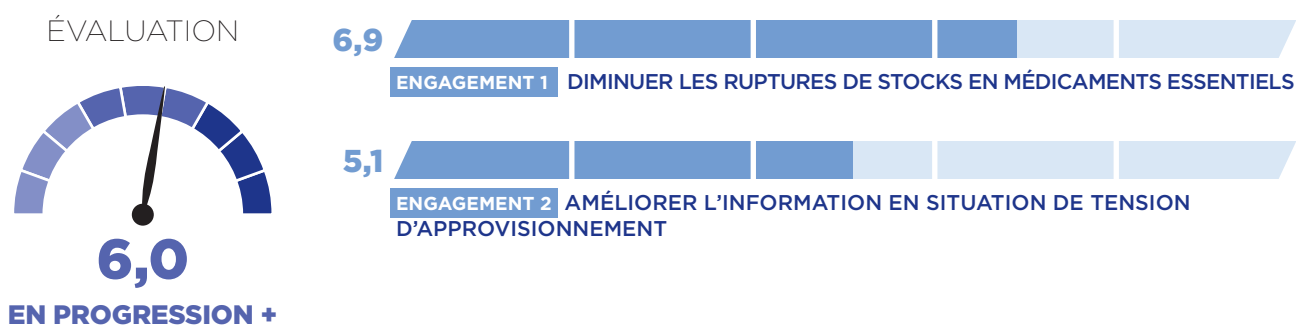
Le phénomène de rupture s'est accentué ces dernières années, touchant davantage certaines aires thérapeutiques (neurologie, infectiologie, oncologie, cardiologie).

L'engagement du secteur pour résoudre ce risque se matérialise par une démarche de sécurisation des médicaments, en commençant par les plus indispensables. Les entreprises du médicament analysent régulièrement leur chaîne d'approvisionnement pour identifier d'éventuelles perturbations au niveau des matières premières, de la production ou du transport

du médicament. La maturité des démarches mises en œuvre dans une entreprise dépend de l'existence d'un antécédent et de la criticité de la rupture de stock du médicament pour le patient. Les entreprises pharmaceutiques les plus souvent confrontées à ces problématiques se réorganisent pour être en mesure de répondre rapidement à d'éventuels cas.

La mise en place, en 2021, de TRACStocks – une plateforme d'information des acteurs industriels et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) sur les niveaux de stocks prévisionnels de médicaments essentiels – contribue à minimiser l'impact d'une tension d'approvisionnement d'un médicament sur l'approvisionnement global du marché français.

Si la réduction des ruptures de stocks est un engagement attendu de la part des fabricants et distributeurs de médicaments, la nécessité de mieux échanger les informations entre tous les acteurs de la chaîne est un corollaire indispensable à l'amélioration de la responsabilité sociale du secteur sur ce sujet sensible.





**EthiFinance** considère que le contenu de cet axe couvre de façon satisfaisante les deux grands enjeux associés à la thématique «Poursuivre la sécurisation de l’approvisionnement en médicaments», et que le niveau d’ambition des engagements est assurément trop faible, car la part d’actions associées suggérées relevant de la compliance sur l’ensemble de ces mêmes actions est beaucoup trop importante.

La sécurisation de l’approvisionnement en médicaments est évaluée à un niveau de maturité «en progression +», avec un niveau de notation néanmoins susceptible d’induire en erreur sur la réalité des ruptures constatées ces dernières années. Ce, malgré une réponse plutôt solide aux différentes obligations réglementaires.



## L'ŒIL DES PARTIES PRENANTES

Sur ce sujet, les points soulevés par les parties prenantes sont les suivants :

- ▶ La recherche de solutions innovantes, mises à disposition mais surtout disponibles sur le marché, a été accentuée par la pandémie de Covid-19. De nombreux acteurs se sont mobilisés et ont uni leurs forces pour répondre, tant bien que mal, à une demande collective portée par l’ensemble des acteurs institutionnels des pays européens. Au sortir de deux ans de crise sanitaire, l’industrie du médicament et, par ricochet, l’ensemble du corps médical ont perdu la confiance de nombreux citoyens. Ce lien est donc à renouer au plus vite.
- ▶ La sécurisation des approvisionnements en médicaments est un sujet prégnant aux conséquences lourdes pour les structures médicales comme pour les patients, induisant notamment des retards voire des arrêts de soins en cas de pénurie avérée. Cela implique, de la part de l’industrie du médicament, un véritable effort et devoir de transparence auprès de l’ensemble des acteurs de santé, afin d’anticiper les différents scénarios de remédiation permettant une meilleure adaptation aux situations de tensions observées. La «démocratie sanitaire» n’est donc plus optionnelle pour les seuls médicaments «essentiels», mais pour tous les médicaments. Il en va de la réputation du secteur, mais avant tout de l’intérêt premier des patients.



## ENGAGEMENT 1 DIMINUER LES RUPTURES DE STOCKS EN MÉDICAMENTS ESSENTIELS

### ✓ OBJECTIFS DU SECTEUR

- Sécuriser l’approvisionnement d’une liste spécifique de médicaments essentiels
- Assurer un suivi systématique des ruptures et le communiquer de façon transparente

Note moyenne



Répartition des entreprises répondantes par niveau de maturité sur cet engagement



➔ Il s’agit de l’engagement de cet axe sur lequel le niveau de maturité global est le plus élevé pour toutes les typologies d’entreprises. Pour chacune des actions proposées, plus de la moitié d’entre elles ont répondu « oui » ou « en cours ».

Si la définition de plans de gestion des pénuries (PGP) pour les médicaments d’intérêt thérapeutique majeur ou encore l’identification des médicaments essentiels ou critiques au sein des portefeuilles produits est couverte par la quasi-totalité des entreprises, en réponse à leurs obligations, il est à regretter que toutes n’alertent pas encore systématiquement en cas de rupture.

L’utilisation prévisionnelle de la plateforme TRACStocks (35% de réponses positives seulement) pour optimiser l’approvisionnement et éviter les modifications de traitements est un levier d’action clé, tout comme la définition d’indicateurs de suivi des ruptures en concertation avec les autorités.

En synthèse, le bon résultat affiché résulte davantage de la nature des actions proposées par le sondage et leur trop faible niveau d’ambition. À titre d’exemple pour souligner ce propos, le suivi effectif des indicateurs de rupture n’est réalisé que par seulement la moitié des entreprises interrogées.

## ENGAGEMENT 2 AMÉLIORER L'INFORMATION EN SITUATION DE TENSION D'APPROVISIONNEMENT

### ✓ OBJECTIF DU SECTEUR

Généraliser et optimiser l'information disponible sur la disponibilité des stocks pour les parties prenantes



➡ La prévention et la communication transparente sur les risques de défaut d'approvisionnement sont presque aussi importantes que les approvisionnements eux-mêmes.

Un tiers des répondants déclarent avoir communiqué en externe avec transparence sur la gestion des pénuries en utilisant les indicateurs mis en place, et 86 % d'entre eux disent avoir communiqué sur la gestion des ruptures auprès des acteurs de la chaîne pharmaceutique, ou être prêts à le faire. Mais ils sont moins de la moitié à délivrer une information standardisée et accessible aux pouvoirs publics sur la disponibilité des médicaments.

Enfin, la satisfaction des parties prenantes (associations de patients, pharmaciens, professionnels de santé) sur les informations rendues disponibles et leur actualisation n'est, à ce jour, sondée que par 9% des entreprises seulement.





### **AXE 3**

Contribuer  
à la construction  
d'une société  
inclusive

Les entreprises du médicament, employeuses de près de 100 000 personnes en France, dans toutes les régions, ont un rôle d'exemplarité à jouer sur la question de l'inclusion, à commencer par les pratiques en matière d'insertion professionnelle et de diversité du recrutement.

Jeunes étudiants, diplômés ou publics plus éloignés de l'emploi, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou en situation de handicap... L'enjeu est de permettre aux talents, aussi divers soient-ils, de s'exprimer pleinement et durablement au sein des entreprises du médicament.

Trois accords de branche ont été signés depuis 2008 concernant l'emploi des personnes en situation de handicap. Le dernier accord fixe un objectif de 900 recrutements de personnes handicapées (300 par an entre 2020 et 2022), ainsi qu'un objectif de taux d'emploi direct de 4 % (contre 3,09 % en 2019). L'association HandiEM, créée en 2010, a pour mission de piloter la réalisation des objectifs de ces accords de branche.

En France, 11 millions de personnes aident un proche en manque d'autonomie. Une sur deux travaille encore. Beaucoup ne souhaitent pas s'arrêter, tant pour des raisons économiques que de vie sociale, mais 80 % d'entre elles peinent à concilier vie professionnelle et vie personnelle. Les salariés aidants sont davantage que les autres sujets aux arrêts de travail. Par ailleurs, un grand nombre de collaborateurs rencontrent au cours de leur carrière des difficultés liées à leur état de santé pouvant avoir des répercussions sur leur emploi : maladie, accidents, handicap... L'enjeu du maintien dans l'emploi est de permettre à des salariés confrontés à des difficultés, qu'elles soient liées à leur propre santé ou à celle de leurs proches, de conserver leur emploi dans des conditions compatibles avec leur état de santé et de poursuivre leur carrière professionnelle en écartant la menace d'inaptitude.

Autre volet de l'inclusion : réduire les inégalités femmes-hommes dans l'emploi à temps plein, la rémunération, l'accès aux postes de direction. Les entreprises du médicament, où le taux de féminisation est très important

## ÉVALUATION



(56 % de femmes en 2020), peuvent agir pour favoriser la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes. Avec des résultats au-dessus de la moyenne française et un index d'égalité professionnelle souvent supérieur à 90/100 (faible taux de femmes à temps partiel, écarts de rémunération réduits et progression dans la hiérarchie en augmentation constante), les entreprises du médicament ont encore une marge de progression, notamment sur l'équité dans les plus hautes rémunérations et la représentation des femmes aux plus hautes fonctions.

## L'ŒIL DES PARTIES PRENANTES

Sur ce sujet, les points soulevés par les parties prenantes sont les suivants :

- ▶ La contribution à une société inclusive est examinée ici par le seul prisme des politiques et actions sociales portées au sein des entreprises et non dans une équation d'ensemble abordant une plus large diversité d'enjeux relatifs à l'offre proposée aux patients et au rôle joué par les entreprises du médicament à l'égard de leurs diverses parties prenantes.
- ▶ L'absence de certaines problématiques de premier plan telles que le vieillissement dans l'emploi des seniors, l'égalité observée dans les progressions de carrière (notion d'entrants privilégiée au détriment des flux), ou encore la mise en place de solutions de garde d'enfants dans le cadre de la parentalité.
- ▶ Si les résultats encourageants, relevés sur cet axe (tel que défini), ne surprennent pas, il est recommandé une révision de certaines actions proposées, dont la portée irait au-delà de la simple compliance. À titre d'exemple, la lutte contre les discriminations, voire contre le harcèlement, doit faire l'objet de mesures opérationnelles dépassant la formulation des principes, en déployant notamment des systèmes de signalement et de sanction portés et suivis par un ou une référent(e). C'est, en d'autres termes, une invitation à une meilleure définition et mise en œuvre de gouvernance de l'éthique au sein des entreprises.



**EthiFinance** considère que le contenu de cet axe couvre de façon insatisfaisante les enjeux associés à la thématique « Contribuer à la construction d'une société inclusive », car cet axe, par définition sociétal, ne peut se limiter à la seule dimension sociale des politiques et actions menées par les entreprises pour leurs collaborateurs. En revanche, le niveau d'ambition des engagements proposés pour l'axe, tel que défini, est tout à fait satisfaisant.

L'axe « Contribuer à la construction d'une société inclusive » est évalué à un niveau de maturité « en progression + » avec une relative homogénéité de maturité entre les engagements portant sur le renforcement de la diversité dans le recrutement et le soutien des aidants et personnes fragilisées par leur état de santé. La note globale de l'axe est sensiblement impactée à la hausse par le niveau de maturité plus avancé sur l'engagement portant sur l'accélération des politiques d'égalité femmes/hommes.

## ENGAGEMENT 1 RENFORCER LA DIVERSITÉ DANS LE RECRUTEMENT

### ✓ OBJECTIFS DU SECTEUR

- Accroître la part de collaborateurs en situation de handicap employés par l'entreprise
- Mieux intégrer les publics éloignés de l'emploi dans le recrutement
- Promouvoir les métiers du médicament auprès des jeunes
- Développer une politique volontariste de recrutement d'alternants

Note moyenne



Répartition des entreprises répondantes par niveau de maturité sur cet engagement



➔ Le niveau d'évaluation globale de l'engagement relatif au renforcement de la diversité de recrutement situe l'ensemble des entreprises à un niveau « en progression » avec une égale répartition des entreprises sur chacun des trois macro-segments de maturité définis.

Si une grande majorité des PME se situent à un niveau « initial », les ETI et grandes entreprises sont, quant à elles, plus avancées, car portées par des politiques et engagements mieux définis et structurés. Figurent notamment au premier rang des sujets les mieux appréhendés : la mise en place d'une politique d'accueil des alternants, la nomination de référents handicap, ou encore la formation à la non discrimination en matière d'embauche ou de gestion des carrières. Par ailleurs, nombreuses sont les entreprises à s'attacher les services de structures, telles que des conciergeries citoyennes ou des ateliers de conditionnement, faisant appel à des travailleurs en situation de handicap.

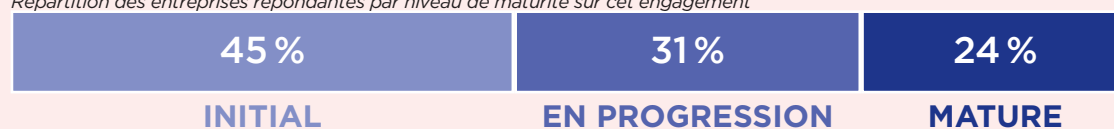
Au-delà du cadrage et des actions de sensibilisation associées, les entreprises peinent encore, pour la plupart d'entre elles, à définir des objectifs chiffrés relatifs à leurs emplois directs et à mobiliser les parties prenantes externes susceptibles de favoriser le recrutement de profils issus de la diversité.

## ENGAGEMENT 2 SOUTENIR LES AIDANTS ET PERSONNES FRAGILISÉES PAR LEUR ÉTAT DE SANTÉ AFIN DE LES MAINTENIR EN EMPLOI

### ✓ OBJECTIFS DU SECTEUR

- Mettre en place un programme de soutien pour identifier, prendre en compte et valoriser l'expérience et l'expertise des aidants et des personnes fragilisées par leur état de santé au sein de l'entreprise
- Œuvrer pour le maintien dans l'emploi des aidants et personnes fragilisées dans leur emploi en raison de leur état de santé

Note moyenne Répartition des entreprises répondantes par niveau de maturité sur cet engagement



➡ Si l'appréhension des enjeux relatifs au soutien des aidants et des personnes fragilisées par leur état de santé est bien plus mature au sein des plus grandes entreprises, les PME et entreprises de tailles intermédiaires semblent, à ce jour, avoir davantage de difficultés à supporter le coût de certaines mesures contributrices, allant au-delà du seul aménagement, encadré et accompagné, des horaires et conditions de travail ou de la prévention et l'anticipation des ruptures professionnelles liées à l'environnement de travail (pour plus de la moitié des entreprises).

La prise en compte périodique et systématique de la situation personnelle de chaque collaborateur pour analyser leurs éventuels besoins, ou encore l'implication d'aidants et malades, les plus concernés, au sein de groupes de travail chargés de co-construction, ainsi que les actions de remédiation, comptent parmi les leviers de progression les moins déployés (20% des entreprises seulement).



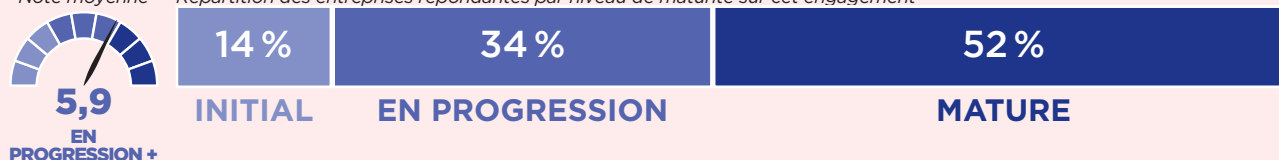
## ENGAGEMENT 3 ACCÉLÉRER LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

### ✓ OBJECTIFS DU SECTEUR

- Atteindre la parité dans les instances de décision et parmi les cadres dirigeants des entreprises à l'horizon 2025
- Atteindre l'égalité des salaires et promotions professionnelles pour un « travail de valeur égale » à l'horizon 2025
- Favoriser la prise en compte de la parentalité dans les entreprises

Note moyenne

Répartition des entreprises répondantes par niveau de maturité sur cet engagement



➡ Parmi les trois engagements de l'axe 3, l'accélération des politiques d'égalité femmes/hommes est, de loin, celui sur lequel les entreprises semblent les plus avancées avec plus de 50% du panel interrogé se situant à un niveau « mature ». Il s'agit du deuxième engagement avec la maturité la plus élevée pour l'ensemble de ce premier diagnostic.

Ainsi, 100 % des entreprises ont notamment adopté des politiques favorisant la flexibilité du temps de travail, en vue d'une meilleure prise en charge des situations personnelles, tant pour les hommes que les femmes. De façon générale, les entreprises formalisent des engagements relatifs à la parité dans les objectifs de recrutement et de promo-

tion interne, tout en publiant régulièrement et de façon transparente leurs indicateurs tels que l'index d'égalité femmes/hommes en vue d'une juste gestion de l'égalité de traitement. La mixité progresse également au sein des comités exécutifs avec au moins 20% de femmes à aujourd'hui et au moins 40% escomptées d'ici à 2025.

Si les niveaux de sensibilisation et d'information semblent relativement matures, la formalisation d'accords collectifs sur la parentalité ou la formation des managers à la gestion des retours de congés sont en revanche encore trop peu développées (respectivement 11 et 21% de réponses positives seulement), tout comme l'inscription à des démarches certifiantes.



## **AXE 4**

Faire de la RSE  
un pilier  
de la stratégie  
de l'entreprise

La loi PACTE du 22 mai 2019 attribue à toutes les entreprises installées en France une responsabilité « sociale et environnementale ». Elle réconcilie l'actionnariat avec une ambition de projets de long terme et interpelle les entreprises sur leurs actions contributives à l'intérêt social. Elle s'articule autour de trois niveaux d'engagement :

- Le 1<sup>er</sup> niveau impose la prise en considération par l'entreprise des enjeux sociaux et environnementaux.
- Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveaux, bien qu'optionnels, développent les notions de raison d'être, et d'entreprise à mission pour une économie responsable.

Intégrer la RSE dans la stratégie de l'entreprise permet non seulement d'améliorer la performance globale et l'image des entreprises, d'attirer et de conserver les talents, de répondre aux attentes des partenaires commerciaux, mais aussi de consolider la pérennité sur les marchés et les perspectives de développement dans un environnement en

pleine évolution sociétale et technologique. Afin d'intégrer la RSE dans la stratégie globale, il est nécessaire que ces enjeux soient portés et associés à la gouvernance de chaque entreprise du médicament.

Contrairement à d'autres activités, la RSE est diffuse : ses enjeux se déclinent sur l'ensemble des métiers de l'entreprise. Afin de renforcer la compréhension et l'appropriation de ces derniers par l'ensemble des collaborateurs, il est nécessaire de formaliser une politique de sensibilisation. Plus les enjeux seront compris et partagés, plus les collaborateurs se mobiliseront autour de ces sujets. La spécificité métier de certains enjeux de la RSE mobilise des connaissances nouvelles particulières. Former tous les responsables de familles de métiers à la RSE permettra une adaptation précise et éclairée des réponses apportées aux enjeux dans l'entreprise.

## ÉVALUATION



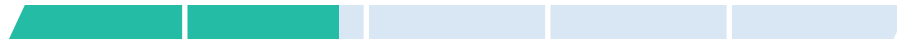
EN PROGRESSION -

3,2



**ENGAGEMENT 1** METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE QUI PERMETTE D'INTÉGRER LA RSE DANS LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE

3,7



**ENGAGEMENT 2** FORMER L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS AUX ENJEUX DE LA RSE



**EthiFinance** considère que le contenu de cet axe couvre de façon partiellement satisfaisante les enjeux associés à la thématique « Faire de la RSE un pilier de la stratégie de l'entreprise ». Il aurait été souhaitable de proposer un engagement complémentaire relatif à la définition des enjeux, à leur hiérarchisation et à leur partage au sein du secteur. Le niveau d'ambition des engagements, tel que proposé, est en revanche globalement pertinent.

L'axe est évalué à un niveau de maturité « en progression — », avec un niveau de maturité sensiblement similaire sur les deux engagements contribuant à sa réalisation : gouvernance RSE intégrée et formation des contributeurs.



## L'ŒIL DES PARTIES PRENANTES

Sur ce sujet, les points soulevés par les parties prenantes sont les suivants :

- ▶ C'est en prenant en compte les intérêts de l'entreprise et ceux de ses parties prenantes, au moyen d'un dialogue constructif, que les entreprises espèrent une amélioration de l'acceptabilité de leurs décisions, de leur appropriation par chacun, et donc de la facilitation de leur mise en œuvre. Leur gouvernance est ainsi repensée en ce sens, tout en s'appuyant sur l'ensemble des collaborateurs susceptibles de contribuer de près ou de loin à ce dessein. Encore faut-il que ces derniers soient formés, non aux enjeux génériques de la RSE, mais aux enjeux spécifiques de leur industrie et de leurs métiers respectifs.
- ▶ Il importe ainsi que ces enjeux soient sectoriellement définis, individuellement précisés et incarnés à travers les réponses opérationnelles proposées.
- ▶ C'est une attente de plus en plus forte des représentants du personnel, qui souhaitent y être associés, mais également une préoccupation des actionnaires, qui entendent jouer un rôle dans la partition d'ensemble de l'exercice de responsabilité d'entreprise.

## ENGAGEMENT 1 METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE QUI PERMETTE D'INTÉGRER LA RSE DANS LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE

### ✓ OBJECTIFS DU SECTEUR

- Intégrer des critères RSE dans la stratégie de l'entreprise
- Établir un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes
- Assurer le pilotage de la performance RSE de l'entreprise

Note moyenne



Répartition des entreprises répondantes par niveau de maturité sur cet engagement



➔ Au global, 58 % des répondants se situent à un niveau « initial », avec notamment 100 % des PME au sein de ce macro-segment de maturité. Les plus grandes entreprises semblent, quant à elles, beaucoup plus avancées dans la mise en œuvre d'une gouvernance intégrant pleinement la RSE dans leur stratégie.

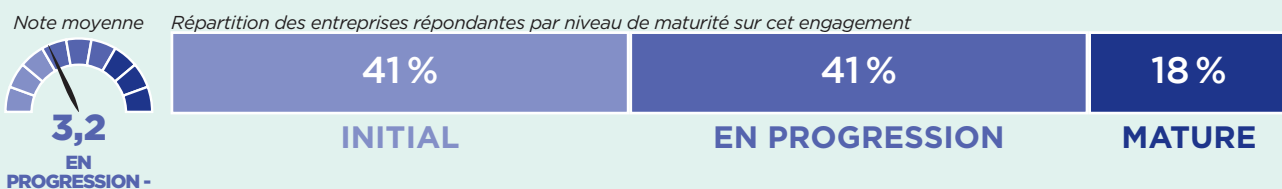
80 % de l'ensemble des entreprises sondées ont nommé, ou s'approprient à nommer, une personne en charge de la RSE au sein de l'entreprise qui, dans la majorité des cas, est directement rattachée à un membre du comité de direction ou reportant régulièrement aux instances de décision.

En revanche, les entreprises sondées peinent encore à intégrer la RSE dans le pilotage opérationnel des grands objectifs propres à leurs différents périmètres et métiers. La publication externe d'indicateurs de performance est encore marginale (15 % seulement). Enfin, les dirigeants sont rarement « incentivés » sur des objectifs RSE dans le cadre des politiques de rémunération variable.

## ENGAGEMENT 2 FORMER L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS AUX ENJEUX DE LA RSE

### ✓ OBJECTIFS DU SECTEUR

- Sensibiliser les salariés aux enjeux de la RSE
- Former les responsables RSE aux enjeux spécifiques de la RSE pharmaceutique



➔ La formation des collaborateurs aux enjeux de la RSE est également à un niveau d'appréhension « en progression - » bien que très légèrement mieux évaluée que le volet relatif à la gouvernance RSE. Sur douze actions référencées dans le questionnaire, six ne font l'objet d'aucune initiative de la part des PME, qui restent en retrait.

Plus généralement, les actions d'information des représentants du personnel sur les sujets de RSE pouvant avoir des répercussions au sein de l'entreprise ou encore l'implication des salariés volontaires dans la mise en œuvre des actions RSE en tant que relais des engagements définis sont parmi les plus développées (respectivement 79 et 71% de réponses « oui » ou « en cours »). Viennent ensuite : la formation continue des responsables RSE aux fondamentaux et leur participation à des conférences thématiques de l'interprofession.

En revanche, aucune des entreprises sondées ne propose de formation certifiante à ses équipes RSE, et seulement 18% d'entre elles en délivrent à leur responsable RSE. Les dispositifs de formation n'intègrent pas suffisamment les problématiques de développement durable dans les métiers de l'entreprise (13% de « oui » et 12% de « en cours ») et font trop rarement l'objet d'une évaluation pour valider l'efficacité du dispositif en vigueur.





## **AXE 5**

Renforcer  
la contribution  
du secteur à la  
protection de  
l'environnement



L'environnement est un enjeu aux multiples facettes pour l'ensemble de la chaîne de valeur du médicament.

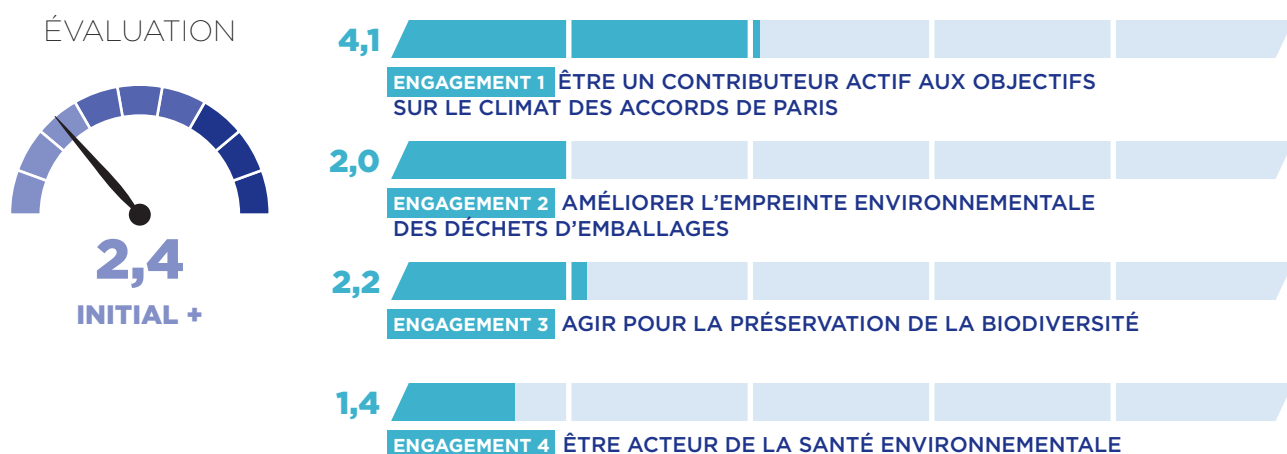
Des gaz à effet de serre sont émis tout au long du cycle de vie du médicament. Leur réduction est un axe d'action prioritaire pour l'industrie pharmaceutique, qui est responsable d'émissions directes – par ses procédés de fabrication, la consommation de matières premières – et d'émissions indirectes à travers la consommation d'énergie de ses bâtiments, le transport de ses produits, ses achats de produits et services. Afin de se conformer aux objectifs fixés par l'accord de Paris, le secteur pharmaceutique devrait réduire l'intensité de ses émissions d'environ 59 % en 2025 par rapport aux niveaux de 2015\*.

Point d'attention particulier, la fabrication des emballages de médicaments entraîne la consommation d'une quantité considérable de matières premières et d'énergie, pour une durée d'utilisation souvent réduite. Une fois séparés du produit qu'ils protègent, les emballages deviennent des déchets que la collectivité doit prendre en charge. Chaque année, ce sont plusieurs dizaines de milliers de tonnes d'emballages de médicaments qui sont utilisés en France. Le blister, très efficace

pour la protection des médicaments, représente 40 % des emballages pharmaceutiques et ne possède aujourd'hui aucune filière de recyclage du fait d'une composition complexe en aluminium et plastique scellés. Dès 2010, le Leem a proposé un guide d'éco-conception des emballages et anime un groupe de travail avec Adelphe et Cyclamed sur le sujet.

La protection de la biodiversité est une autre priorité environnementale du secteur, les ressources naturelles étant essentielles à la découverte de nouveaux principes actifs, et donc au développement des médicaments. Or, en raison de leur consommation en ressources et des pollutions qu'elles génèrent, les entreprises du médicament peuvent contribuer à l'érosion de la biodiversité sur leurs territoires d'implantation. De nombreuses substances chimiques sont suspectées d'entraîner des effets à risque pour la santé humaine, la santé animale et l'environnement lorsqu'elles sont présentes à des dosages élevés dans les milieux naturels (eaux, sols). La substitution des substances considérées comme potentiellement dangereuses dans la

\*Selon Lotfi Belkhir, Ahmed Elmeligi, Carbon footprint of the global pharmaceutical industry and relative impact of its major players, Journal of Cleaner Production, volume 214, 2019.



formulation des médicaments permettrait de réduire l'exposition de la population et de l'environnement, à condition de faire l'objet d'une évaluation précise des risques au préalable.

La pandémie de Covid-19 est un parfait exemple du « One Health » - concept qui établit les liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l'état écologique global de la planète. Le changement climatique influe sur les déterminants clés de la santé humaine et animale : air pur, eau potable. Entre 2030 et 2050, il pourrait ainsi entraîner près de 250 000 décès supplémentaires par an. La recherche du lien entre climat et santé est un enjeu de santé publique, et doit être portée par tous les acteurs.



**EthiFinance considère que le contenu de l'axe « Renforcer la contribution du secteur à la protection de l'environnement » couvre de façon assez satisfaisante les enjeux associés à la thématique. Une meilleure intégration des enjeux relatifs à l'adaptation des entreprises aux conséquences du changement climatique aurait néanmoins été appréciable. Le niveau d'ambition des engagements, tels que définis, est toutefois pertinent.**

**L'axe est évalué à un niveau de maturité « initial + » avec un niveau de maturité faible, voire très faible sur trois des quatre engagements. Cette mauvaise performance est d'autant plus significative pour les TPE/PME, qui affichent un certain retard dans l'appréhension des enjeux environnementaux.**



## L'ŒIL DES PARTIES PRENANTES

Sur ce sujet, les points soulevés par les parties prenantes sont les suivants :

- ▶ Face au réchauffement climatique et à ses conséquences, les entreprises du médicament ont un rôle majeur à jouer, non seulement pour minimiser l'empreinte environnementale de leurs activités, mais aussi en intégrant aux inputs de leurs politiques de recherche les conséquences du changement climatique sur la santé humaine.
- ▶ Sur le sujet de l'empreinte environnementale des activités du secteur, l'enjeu du packaging a la fâcheuse tendance à monopoliser l'attention, tandis que la réduction de la consommation énergétique en production et l'efficacité énergétique des installations sont trop souvent minimisées. La nature et l'origine des matières premières entrant directement ou indirectement dans la composition des médicaments sont deux autres leviers partiellement occultés. En aval, le gaspillage est lui aussi souvent résumé au contenant. Or, les réponses aux plus forts potentiels relèvent de l'ordonnance et de la consommation raisonnées des médicaments eux-mêmes. Les analyses de cycle de vie complet des produits sont encore très marginales et leurs résultats trop peu partagés.
- ▶ S'agissant de l'impact du changement climatique sur la santé humaine, rares sont les entreprises du médicament qui recensent et évaluent les risques induits par l'évolution des besoins à moyen et long termes pour la santé humaine.
- ▶ Le faible niveau de maturité observé globalement sur cet axe invite à une prise de conscience rapide collective du secteur, dépassant toute logique concurrentielle, car pensée pour et avec un écosystème sanitaire plus global. La neutralité carbone est souvent évoquée, encore faut-il bien la définir, la cadrer, puis proposer des trajectoires aussi ambitieuses que réalistes.

## ENGAGEMENT 1 ÊTRE UN CONTRIBUTEUR ACTIF AUX OBJECTIFS SUR LE CLIMAT DES ACCORDS DE PARIS

### ✓ OBJECTIFS DU SECTEUR

- Rester sous le seuil des 1,5 °C de réchauffement planétaire établi par l'accord de Paris pour le scope 1 et 2 à l'horizon 2040
- Rester sous le seuil des 2 °C de réchauffement planétaire établi par l'accord de Paris pour le scope 3 à l'horizon 2040

Note moyenne



Répartition des entreprises répondantes par niveau de maturité sur cet engagement



➔ L'ensemble des entreprises sondées sont positionnées à un niveau médian « en progression » pour leur contribution active aux objectifs sur le climat résultant des accords de Paris. Mais un très grand écart est à souligner entre les PME, qui ne répondent positivement à aucune des actions proposées par le questionnaire, et les ETI, plus avancées, ainsi que les grands groupes, qui ont pris des engagements significatifs en la matière. À titre d'exemple, l'ensemble de ces entreprises ont entrepris de réaliser un bilan carbone sur les scopes 1 et 2, lequel s'accompagne généralement d'actions visant à réduire des émissions sur des postes ciblés en mobilisant, autant que faire se peut, les acteurs les plus à même d'y contribuer directement ou indirectement.

Des plans d'action holistiques et structurés sont néanmoins globalement attendus pour que ces ensembles d'actions s'inscrivent dans une dynamique de trajectoire conforme aux engagements de la France pris en 2015 lors de la COP21. Pour ce faire, l'évaluation des différentes actions entreprises est une première étape indispensable à réaliser au plus vite.

## ENGAGEMENT 2 AMÉLIORER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES

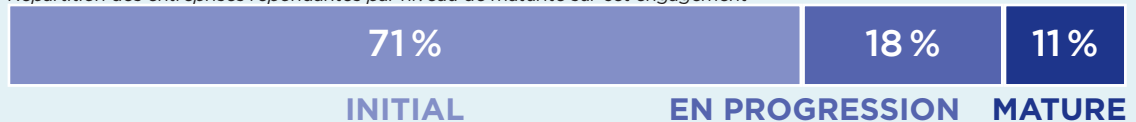
### OBJECTIFS DU SECTEUR

- Privilégier l'utilisation de matières respectueuses de l'environnement dans les emballages
- Mettre en place et participer aux initiatives d'éco-conception des emballages

Note moyenne



Répartition des entreprises répondantes par niveau de maturité sur cet engagement



Malgré l'importance de l'enjeu, force est de constater que les entreprises du médicament ont encore beaucoup à faire si l'on en croit le résultat du questionnaire auprès des sondés. Seules 11% d'entre elles se situent à un niveau mature. Nombreuses sont les entreprises à s'être informées et à avoir participé de manière ponctuelle aux initiatives d'éco-

conception des emballages portées par le secteur, mais seulement un quart d'entre elles ont éco-conçu tous leurs emballages ou lancé des analyses des cycles de vie de leurs produits afin, notamment, de remplacer les matières premières à risque documenté ayant un substitut identifié.

## ENGAGEMENT 3 AGIR POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

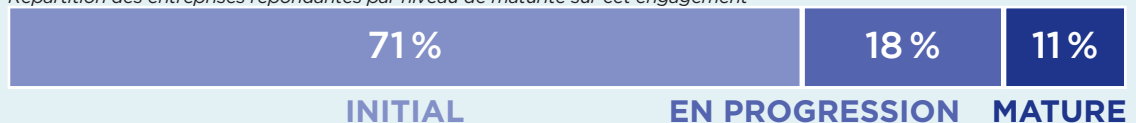
### OBJECTIFS DU SECTEUR

Agir pour diminuer l'impact des activités de l'entreprise sur la biodiversité et contribuer à sa protection

Note moyenne



Répartition des entreprises répondantes par niveau de maturité sur cet engagement



Malgré l'importance de cet enjeu, la difficulté à l'appréhender se confirme au regard du niveau de maturité « initial » enregistré. Nombreuses sont les actions suggérées à être considérées comme non applicables ou à ne pas faire l'objet de réponse. Des actions non structurées ou symboliques sont généralement privilégiées, et très peu d'entreprises intègrent l'impact de la biodiversité dès la conception des produits et emballages grâce à des indicateurs (5% de « oui » et 13% de « en cours » seulement).

Pour progresser sur cet engagement, les entreprises devront notamment former leurs référents au protocole de Nagoya\* avant de réaliser des diagnostics sur l'impact du cycle de vie des produits pour l'ensemble des médicaments (respectivement 11 et 10% de réponses « oui »). Elles devront pouvoir compter, pour ce faire, sur l'expertise des parties prenantes pertinentes sur le sujet.

\*Entré en vigueur en 2014, le protocole de Nagoya est un accord qui complète la Convention sur la diversité biologique (CDB). Son principal objectif est le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

## ENGAGEMENT 4 ÊTRE ACTEUR DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

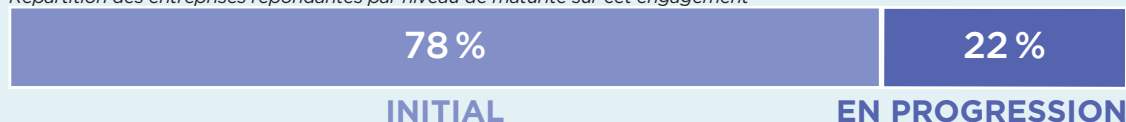
### ✓ OBJECTIFS DU SECTEUR

- Analyser, prévenir et mieux documenter les risques liés aux résidus des médicaments
- Favoriser le remplacement des substances les plus à risque pour l'environnement présentes dans les médicaments
- Participer à la recherche sur les impacts en santé du changement climatique

Note moyenne



Répartition des entreprises répondantes par niveau de maturité sur cet engagement



➡ Il s'agit du deuxième engagement évalué au niveau de maturité le plus faible dans le cadre de cette étude. Aucun répondant n'atteint un niveau « mature », tandis que 79 % des entreprises sont positionnées sur le macro-segment « initial », et seulement 21 % d'entre elles sont « en progression ».

Un grand nombre d'actions recensées ne trouvent pas d'écho positif auprès des sondés avec, néanmoins, comme actions les mieux appréhendées (50 % environ des entreprises) : la cartographie des matériaux et composants nocifs dans les nouveaux médicaments ou la diffusion de connaissances établissant des corrélations entre climat et santé.

Un tiers seulement des sondés développent des compétences collectives sur les mesures d'empreinte écologique des médicaments et s'assurent que les substances nocives ne soient plus utilisées. La définition de partenariats de recherche sur les sujets corrélant santé et climat, la nomination d'acteurs référents en interne, ou encore l'identification de parties prenantes expertes en externe, constituent des leviers de progrès encore inexplorés.



## **AXE 6**

Renforcer  
la transparence  
des liens  
et des  
financements

Les liens de travail entre les entreprises du médicament, les professionnels de santé et les associations de patients sont essentiels. La mise en commun de leurs expertises et expériences respectives permet de poursuivre un même objectif : améliorer la prise en charge des patients grâce au progrès thérapeutique.

Les entreprises du médicament sont tenues de publier sur la base de données publique <https://www.transparence.sante.gouv.fr> des informations sur les contrats conclus entre elles et les professionnels de santé, ainsi que les avantages perçus par les acteurs concernés dans le cadre de leur activité professionnelle avec les entreprises du médicament.

Par ailleurs, le prix des nouveaux médicaments de thérapie innovante (générique ou cellulaire) fait débat, et sous la pression d'associations diverses, le gouvernement a inséré dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2021 un article imposant aux entreprises de mettre à disposition du Comité économique des produits de santé (CEPS) « le montant des investissements publics de recherche et développement dont elles ont bénéficié pour le développement des médicaments [remboursés] ». Une fois déclaré, ce montant est ensuite rendu public par le CEPS. Cette plus grande transparence est une attente forte de la société.

## ÉVALUATION



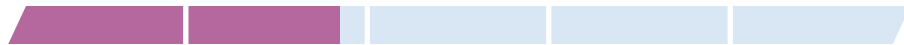
EN PROGRESSION -

4,3



**ENGAGEMENT 1 ASSURER UNE INFORMATION ADAPTÉE ET TRANSPARENTE SUR LES RELATIONS DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET LES PATIENTS**

3,3



**ENGAGEMENT 2 INFORMER SUR LES AIDES PUBLIQUES ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**



**EthiFinance** considère que le contenu de l'axe « Renforcer la transparence des liens et des financements » couvre de façon partielle les enjeux associés à la thématique, occultant totalement le sujet de la définition des prix et de la communication des règles qui la régissent. Le niveau d'ambition des engagements, tels que définis, est néanmoins pertinent.

L'axe est évalué « en progression — » avec un niveau de maturité légèrement supérieur sur la qualité et la transparence des informations relatives aux relations des entreprises du médicament avec les professionnels de santé et les patients, par rapport à la transparence des informations portant sur les aides publiques et investissements en matière de R&D.

L'axe est évalué « en progression — » avec un niveau de maturité légèrement supérieur sur la qualité et la transparence des informations relatives aux relations des entreprises du médicament avec les professionnels de santé et les patients, par rapport à la transparence des informations portant sur les aides publiques et investissements en matière de R&D.



## L'ŒIL DES PARTIES PRENANTES

Sur ce sujet, les points soulevés par les parties prenantes sont les suivants :

- ▶ La transparence des liens et financements est, plus qu'une obligation légale, une dette éthique vis-à-vis, tant du corps médical que des patients et citoyens, dans un contexte de défiance exacerbé par différentes controverses de l'industrie à travers le monde. Les déclarations transparentes des financements versés aux différents acteurs importent finalement tout autant que l'objet et le contrôle de l'allocation effective à ce même objet.
- ▶ L'oubli des questions relatives à l'intégrité scientifique, à la place accordée à la contradiction, ainsi qu'à l'open source dans les démarches d'innovation et de recherche est souligné, induisant une réflexion à mener sur les pare-feu souhaitables.
- ▶ Les parties prenantes saluent une bonne mise en conformité des acteurs du médicament au regard d'une réglementation exigeante, mais il est unanimement regretté que la question des règles définissant les prix ne soit pas abordée dans cet axe, alors que ce sujet figure parmi les attentes spontanément exprimées par les acteurs de la société civile.



## ENGAGEMENT 1 ASSURER UNE INFORMATION ADAPTÉE ET TRANSPARENTE SUR LES RELATIONS DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET LES PATIENTS

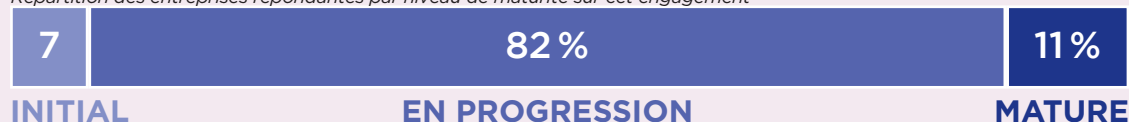
### OBJECTIFS DU SECTEUR

- Formaliser l'engagement du secteur vis-à-vis de ses parties prenantes et communiquer sur cet engagement
- Favoriser la lisibilité des liens avec les parties prenantes

Note moyenne



Répartition des entreprises répondantes par niveau de maturité sur cet engagement



➔ Au global, les entreprises sondées se situent à un niveau de maturité « en progression + » avec un niveau moyen de maturité assez homogène, y compris pour les PME, qui n'accusent aucun retard vis-à-vis des ETI et grandes entreprises sur cet engagement.

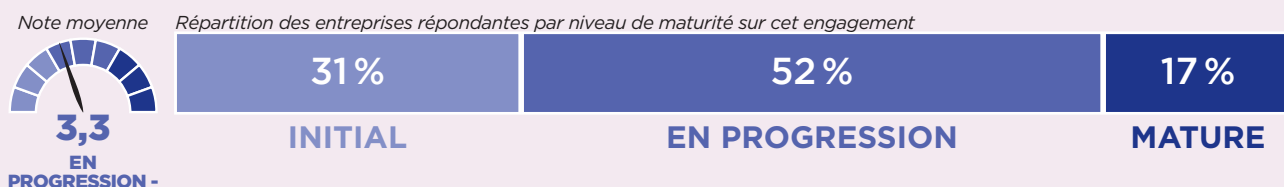
L'ensemble des entreprises sondées s'assurent que la déclaration des liens d'intérêts soit bien organisée, suivie et mise à jour et forment tous les collaborateurs aux enjeux de transparence et de liens d'intérêts. La quasi-totalité des entreprises (81 % de « oui » et 13 de « en cours ») ont par ailleurs formalisé leurs engagements en matière de transparence vis-à-vis des associations de patients et des professionnels de santé.

Néanmoins, certaines actions sont trop rarement mises en œuvre (moins de 10 % de réponses « oui » ou « en cours »). C'est le cas notamment de la publication d'engagements collectifs ou de comptes rendus publics sur les résultats d'audits, ou encore de communications conjointes des entreprises avec les associations de patients et les professionnels de santé sur le suivi de leurs engagements cosignés.

## ENGAGEMENT 2 INFORMER SUR LES AIDES PUBLIQUES ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

### ✓ OBJECTIFS DU SECTEUR

- Informer sur le montant des aides publiques perçues en matière de recherche et développement (R&D)
- Communiquer chaque année le montant des investissements réalisés sur le territoire en recherche et développement



➔ Le niveau de maturité global est qualifié de « en progression — ». Si les plus grandes entreprises sont considérées comme « matures », les PME sont également représentées (50 %) dans les macro-segments « initial » et « en progression ».

Plus de la moitié des répondants déclarent au Comité économique des produits de santé le montant des contributions financières qu'elles ont versé aux organismes publics de recherche et de développement, ainsi que le montant des investissements publics de R&D dont elles bénéficient pour le développement de médicaments inscrits ou ayant vocation à être inscrits sur l'une des listes mentionnées au premier alinéa de l'article L.5123-2 du code de

santé publique ou aux deux premiers alinéas de l'article L.162-17 du code de la Sécurité sociale. En revanche, moins de 20 % des entreprises ont communiqué publiquement le montant des contributions financières qu'elles ont versé aux organismes publics de recherche et de développement en France et au niveau mondial. Ce défaut de transparence s'accroît sur la publication, de manière agrégée, du montant des investissements publics de R&D dont les entreprises ont bénéficié au niveau mondial pour le développement des médicaments, avec 12 % de réponses positives seulement.



## Conclusion : les prochaines étapes

---

L'analyse d'EthiFinance sur notre démarche d'engagement sociétal, ainsi que l'opinion des parties prenantes interrogées éclairent la route à suivre pour améliorer la performance extra-financière du Leem sur la durée.

Notre priorité de court terme sera d'**améliorer l'adhésion à la démarche PACTES**, pour obtenir une meilleure représentativité du secteur dans le prochain rapport d'évaluation. Le Leem fera son maximum pour élargir l'assiette des répondants en 2022, par des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux de RSE.

Concernant la démarche PACTES en elle-même, nous veillerons à **renforcer l'ambition de certains de nos axes d'engagement** pour mieux répondre aux exigences actuelles de la société.

Afin de créer un effet d'entraînement vertueux et d'améliorer le plus rapidement possible le niveau global de maturité du secteur pharmaceutique en France, nous nous engageons à **favoriser le partage des bonnes pratiques et à communiquer de manière transparente sur les résultats** de l'auto-évaluation des entreprises du secteur année après année. Cette communication permettra aux entreprises du médicament, mais aussi à toutes leurs parties prenantes, de suivre facilement la progression du secteur en matière de RSE.

Nous sommes conscients du chemin qui reste à parcourir. Ce premier rapport n'est qu'un début, mais je suis convaincu que l'émulation qui naîtra de PACTES et de l'exercice récurrent d'auto-évaluation permettra aux entreprises du médicament de progresser vers un impact global de plus en plus positif, au rythme qu'exigent aujourd'hui la planète et nos concitoyens.

**Thierry Hulot**  
Président du Leem

## ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS DE PACTES

<b>AXE 1</b>	<b>Renforcer la prise en compte des attentes des patients</b>
<b>ENGAGEMENT 1</b>	<b>Renforcer la prise en compte des attentes des patients dans les activités de l'entreprise</b>
OBJECTIF 1	Développer des initiatives pour faciliter le recueil et la prise en compte des attentes des patients dans toutes les activités de l'entreprise
<b>ENGAGEMENT 2</b>	<b>Renforcer l'implication des patients dans la recherche</b>
OBJECTIF 1	Développer et coconstruire des initiatives pour favoriser l'accès aux informations sur les essais cliniques
OBJECTIF 2	Prendre en compte l'expérience patient dans les essais cliniques en favorisant leur participation dès la conception des projets de recherche
<b>ENGAGEMENT 3</b>	<b>Participer à l'amélioration des parcours de soins afin de favoriser l'autonomie des patients</b>
OBJECTIF 1	Développer les actions favorisant le bon usage du médicament et la pertinence des soins
OBJECTIF 2	Développer des services associés au médicament pour améliorer le parcours du patient et favoriser la prise en compte du « retour patient » dans son évaluation
<b>AXE 2</b>	<b>Poursuivre la sécurisation de l'approvisionnement en médicaments</b>
<b>ENGAGEMENT 1</b>	<b>Diminuer les ruptures de stocks en médicaments essentiels</b>
OBJECTIF 1	Sécuriser l'approvisionnement d'une liste spécifique de médicaments essentiels
OBJECTIF 2	Assurer un suivi systématique des ruptures et le communiquer de façon transparente
<b>ENGAGEMENT 2</b>	<b>Améliorer l'information en situation de tension d'approvisionnement</b>
OBJECTIF 1	Généraliser et optimiser l'information disponible sur la disponibilité des stocks pour les parties prenantes
<b>AXE 3</b>	<b>Contribuer à la construction d'une société inclusive</b>
<b>ENGAGEMENT 1</b>	<b>Renforcer la diversité dans le recrutement</b>
OBJECTIF 1	Accroître la part de collaborateurs en situation de handicap employés par l'entreprise
OBJECTIF 2	Mieux intégrer les publics éloignés de l'emploi dans le recrutement
OBJECTIF 3	Promouvoir les métiers du médicament auprès des jeunes
OBJECTIF 4	Développer une politique volontariste de recrutement d'alternants
<b>ENGAGEMENT 2</b>	<b>Soutenir les aidants et les personnes fragilisées par leur état de santé afin de les maintenir en emploi</b>
OBJECTIF 1	Mettre en place un programme de soutien pour identifier, prendre en compte et valoriser l'expérience et l'expertise des aidants et des personnes fragilisées par leur état de santé au sein de l'entreprise
OBJECTIF 2	Œuvrer pour le maintien dans l'emploi des aidants et personnes fragilisées dans leur emploi en raison de leur état de santé
<b>ENGAGEMENT 3</b>	<b>Accélérer la politique d'égalité femmes/hommes</b>
OBJECTIF 1	Atteindre la parité dans les instances de décision des entreprises à l'horizon 2025
OBJECTIF 2	Atteindre l'égalité des salaires et promotions professionnelles pour un « travail de valeur égale » à l'horizon 2025
OBJECTIF 3	Favoriser la prise en compte de la parentalité dans les entreprises

#### **AXE 4 Faire de la RSE un pilier de la stratégie de l'entreprise**

##### **ENGAGEMENT 1 Mettre en place une gouvernance qui permette d'intégrer la RSE dans la stratégie de l'entreprise**

- OBJECTIF 1 Intégrer des critères RSE dans la stratégie de l'entreprise
- OBJECTIF 2 Établir un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes
- OBJECTIF 3 Assurer le pilotage de la performance RSE de l'entreprise

##### **ENGAGEMENT 2 Former l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la RSE**

- OBJECTIF 1 Sensibiliser les salariés aux enjeux de la RSE
- OBJECTIF 2 Former les responsables RSE aux enjeux spécifiques de la RSE pharmaceutique

#### **AXE 5 Renforcer la contribution du secteur à la protection de l'environnement**

##### **ENGAGEMENT 1 Être un contributeur actif aux objectifs sur le climat des Accords de Paris**

- OBJECTIF 1 Rester sous le seuil des 1,5°C de réchauffement planétaire établi par l'accord de Paris pour le scope 1 et 2 à l'horizon 2040
- OBJECTIF 2 Rester sous le seuil des 2°C de réchauffement planétaire établi par l'accord de Paris pour le scope 3 à l'horizon 2040

##### **ENGAGEMENT 2 Améliorer l'empreinte environnementale des déchets d'emballages**

- OBJECTIF 1 Privilégier l'utilisation de matières respectueuses de l'environnement dans les emballages
- OBJECTIF 2 Mettre en place et participer aux initiatives d'éco-conception des emballages (tables rondes, Comité stratégique de filière, Adelphe...).

##### **ENGAGEMENT 3 Agir pour la préservation de la biodiversité**

- OBJECTIF 1 Agir pour diminuer l'impact des activités de l'entreprise sur la biodiversité et contribuer à sa protection

##### **ENGAGEMENT 4 Être acteur de la santé environnementale**

- OBJECTIF 1 Analyser, prévenir et mieux documenter les risques liés aux résidus des médicaments
- OBJECTIF 2 Favoriser le remplacement des substances les plus à risque pour l'environnement présentes dans les médicaments
- OBJECTIF 3 Participer à la recherche sur les impacts en santé du changement climatique

#### **AXE 6 Renforcer la transparence des liens et des financements**

##### **ENGAGEMENT 1 Assurer une information adaptée et transparente sur les relations des entreprises du médicament avec les professionnels de santé et les patients**

- OBJECTIF 1 Formaliser l'engagement du secteur vis-à-vis de ses parties prenantes et communiquer sur cet engagement
- OBJECTIF 2 Favoriser la lisibilité des liens avec les parties prenantes

##### **ENGAGEMENT 2 Informer sur les aides publiques et investissements en matière de recherche et de développement**

- OBJECTIF 1 Informer sur le montant des aides publiques perçues en matière de recherche et développement (R&D)
- OBJECTIF 2 Communiquer chaque année le montant des investissements réalisés sur le territoire en recherche et développement

## ANNEXE 2 : LES ACTIONS RSE ÉVALUÉES DANS LE QUESTIONNAIRE OSERLEEM

### AXE 1 Renforcer la prise en compte des attentes des patients

#### ENGAGEMENT 1 Renforcer la prise en compte des attentes des patients dans les activités de l'entreprise

OBJECTIF DU SECTEUR • **Développer des initiatives pour faciliter le recueil et la prise en compte des attentes des patients dans toutes les activités de l'entreprise**

##### ACTIONS ASSOCIÉES

**INITIAL** Mettre en place un contact privilégié référent/patient afin de faciliter le dialogue avec les associations.

**EN PROGRESSION** Développer des actions de formation et d'information auprès des collaborateurs sur les enjeux patients.  
Mettre en place des instances de dialogue et de coconstruction avec les associations de patients.

**MATURE** Recueillir la préférence patient sur les initiatives ayant un impact patient.  
Évaluer « la satisfaction patient », concernant les initiatives menées en collaboration avec les associations de patients dans l'entreprise.

#### ENGAGEMENT 2 Renforcer l'implication des patients dans la recherche

OBJECTIFS DU SECTEUR • **Développer et coconstruire des initiatives pour favoriser l'accès aux informations sur les essais cliniques**  
• **Prendre en compte l'expérience patient dans les essais cliniques en favorisant leur participation dès la conception des projets de recherche**

##### ACTIONS ASSOCIÉES

**INITIAL** Élaborer et déployer un dispositif d'information à destination des associations de patients.  
Garantir une information de qualité aux investigateurs sur les résultats des essais cliniques pour que les patients soient informés.  
Mettre en place des outils d'identification rétrospective des besoins des patients en vue de leur future intégration dans les protocoles.  
Mettre en place des guidelines internes sur l'implication des patients dans les essais cliniques.

**EN PROGRESSION** Mettre en place, en collaboration avec des associations, un recueil prospectif de besoins des patients concernant ses propres essais cliniques.  
Coconstruire des dispositifs d'information autour de la recherche clinique avec les associations.

**MATURE** Impliquer les associations de patients dans l'élaboration des protocoles de recherche.  
Identifier, en collaboration avec les associations de patients, des critères de qualité de vie pertinents et faire évoluer des critères secondaires en fonction des besoins des associations de patients.

### **ENGAGEMENT 3 Participer à l'amélioration des parcours de soins afin de favoriser l'autonomie des patients**

**OBJECTIF DU SECTEUR** • **Développer les actions favorisant le bon usage du médicament et la pertinence des soins**

#### **ACTIONS ASSOCIÉES**

<b>INITIAL</b>	Mettre en place un process afin de s'assurer du respect des exigences réglementaires. Mettre à disposition une information accessible et actualisée pour les patients.
<b>EN PROGRESSION</b>	Élaborer des actions et programmes de bon usage avec les associations de patients et les professionnels de santé. Développer des actions pour favoriser le suivi du médicament en conditions réelles d'utilisation (complémentaire aux exigences réglementaires).
<b>MATURE</b>	Identifier, en collaboration précoce avec les associations, les besoins et les attentes des patients pour coconstruire avec eux les actions et programmes adaptés favorisant le bon usage. Développer des méthodes pour favoriser le suivi du médicament en conditions réelles d'utilisation (complémentaire aux exigences réglementaires).

**OBJECTIF DU SECTEUR** • **Développer des services associés au médicament pour améliorer le parcours du patient et favoriser la prise en compte du « retour patient » dans son évaluation**

#### **ACTIONS ASSOCIÉES**

<b>INITIAL</b>	Proposer des outils et services (brochures, réunions d'information, etc.) aux associations de patients pour apporter des informations sur les pathologies, leurs conséquences, leur prise en charge. Mener des études et enquêtes pour évaluer l'impact de la maladie sur le parcours de vie du patient. Élaborer des services associés au médicament visant à améliorer le parcours du patient.
<b>EN PROGRESSION</b>	Identifier, en collaboration avec les associations, les ruptures de parcours de vie des patients. Élaborer des services associés au médicament visant à améliorer le parcours du patient, en collaboration avec les associations de patients. Structurer et développer le recueil des données en conditions réelles d'utilisation pour mieux prendre en compte les besoins et attentes des patients dans l'évaluation des parcours de soins.
<b>MATURE</b>	Exploiter les données en conditions réelles d'utilisation avant de développer, en collaboration avec les associations, des services pour améliorer le parcours du patient. Suivre la pertinence de la solution proposée sur le parcours en termes de satisfaction patients et d'impact.

## AXE 2 Poursuivre la sécurisation de l'approvisionnement en médicaments

### ENGAGEMENT 1 Diminuer les ruptures de stocks en médicaments essentiels

OBJECTIFS DU SECTEUR

- **Sécuriser l'approvisionnement d'une liste spécifique de médicaments essentiels**
- **Assurer un suivi systématique des ruptures et le communiquer de façon transparente**

#### ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	<p>Établir des plans de gestion des pénuries (PGP) pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM).</p> <p>Identifier les médicaments essentiels (ou « critiques ») de son portefeuille de médicaments.</p>
<b>EN PROGRESSION</b>	<p>Alerter proactivement les autorités en cas de rupture ou risque de rupture de MITM pouvant avoir un impact sur l'approvisionnement global du marché et proposer un suivi des stocks dans la plateforme TRACStocks.</p> <p>Suivre l'efficacité des PGP sur la réduction des ruptures pour les médicaments essentiels et optimiser les procédures mises en place le cas échéant.</p> <p>Partager avec le comité de direction et les collaborateurs les mesures clés mises en place au sein des PGP et l'état des pénuries.</p> <p>Intégrer les indicateurs de suivi de ruptures codéfinis avec les autorités.</p>
<b>MATURE</b>	<p>Utiliser les données prévisionnelles de la plateforme TRACStocks en lien avec les autorités dans le respect des règles de la concurrence pour optimiser l'approvisionnement et éviter les modifications de traitements.</p> <p>Assurer le suivi de la diminution des ruptures en utilisant les indicateurs existants.</p> <p>Mettre en place une revue périodique de la qualité et de l'efficacité des PGP.</p>

### ENGAGEMENT 2 Améliorer l'information en situation de tension d'approvisionnement

OBJECTIF DU SECTEUR

- **Généraliser et optimiser l'information disponible sur la disponibilité des stocks pour les parties prenantes**

#### ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	<p>Mettre à disposition une information standardisée sur la disponibilité des médicaments essentiels directement accessible aux pouvoirs publics via la plateforme TRACStocks pour leur permettre de partager l'information avec les associations de patients et les professionnels de santé en cas de tension et de rupture.</p> <p>Former les collaborateurs en charge de véhiculer l'information afin qu'ils puissent expliquer aux différentes parties prenantes les enjeux de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Adhérer au DP-Ruptures.</p>
<b>EN PROGRESSION</b>	<p>Optimiser les messages partagés dans le DP-Ruptures et les actualiser en fonction de l'évolution de la situation.</p> <p>Communiquer sur les situations de tension ou de rupture auprès des acteurs de la chaîne pharmaceutique.</p>
<b>MATURE</b>	<p>Communiquer auprès de l'ensemble des parties prenantes avec transparence sur sa gestion des ruptures en utilisant les indicateurs existants.</p> <p>Intégrer un suivi de la satisfaction des parties prenantes – associations patients, pharmaciens, professionnels de santé.</p>



**ENGAGEMENT 1 Renforcer la diversité dans le recrutement**

OBJECTIF DU SECTEUR • **Accroître la part de collaborateurs en situation de handicap employés par l'entreprise**

ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	<p>Rendre public son engagement à lutter contre les discriminations et s'engager en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap auprès des candidats et de ses parties prenantes.</p> <p>Nommer un référent handicap, chargé de veiller, en collaboration avec la direction RH, à l'accessibilité et l'intégration des nouveaux recrutés.</p> <p>Initier des actions de mentorat et des rencontres pour développer l'attractivité de la branche auprès des étudiants et des jeunes en situation de handicap.</p>
<b>EN PROGRESSION</b>	<p>Fixer un objectif d'emploi direct de collaborateurs en situation de handicap avec les RH et les recruteurs, associé à un plan d'action et à des indicateurs de suivi. La direction est engagée dans cette stratégie.</p> <p>Travailler avec HandiEM et d'autres organismes compétents (les CAP Emploi, les missions locales) pour mettre en conformité les processus de recrutement avec un objectif d'accessibilité.</p> <p>Former les RH et les managers au recrutement de personnes en situation de handicap.</p>
<b>MATURE</b>	<p>Atteindre et dépasser l'objectif sectoriel de 4 % d'emplois directs de collaborateurs en situation de handicap.</p> <p>Recruter au moins 5 % d'alternants en situation de handicap dans les effectifs d'alternants pour favoriser l'inclusion.</p> <p>Développer des mesures expérimentales intégrées à la stratégie de recrutement afin de favoriser l'égalité des chances et l'intégration de personnes handicapées.</p> <p>Prendre part à un projet durable d'insertion des personnes handicapées en lien avec les associations et organismes pertinents.</p> <p>Établir des partenariats avec des cabinets de recrutement spécialisés, avec obligation de résultat.</p> <p>Étudier systématiquement la possibilité de recourir à des établissements ou services d'aide par le travail (Esat) ou des entreprises adaptées (EA) comme fournisseurs.</p> <p>Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à l'accueil et à l'intégration d'une personne en situation de handicap. Informer les personnes engagées dans un processus de recrutement de la politique handicap de l'entreprise.</p>

OBJECTIF DU SECTEUR • **Mieux intégrer les publics éloignés de l'emploi dans le recrutement**

ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	<p>Rendre public son engagement à lutter contre toutes les discriminations et à s'engager pour l'égalité des chances.</p> <p>Lancer une démarche de soutien financier en direction des acteurs associatifs de l'insertion professionnelle.</p> <p>Mener des actions ponctuelles de sensibilisation à la discrimination à destination des services de recrutement.</p>
<b>EN PROGRESSION</b>	<p>Organiser et développer le mécénat financier et de compétences en direction des acteurs associatifs de l'insertion professionnelle.</p> <p>Former les équipes à la non-discrimination dans le recrutement et le déroulement de carrière et favoriser leur participation à des dynamiques de parrainage ou d'accompagnement.</p> <p>Mener des dispositifs pilotes sur des outils favorisant l'égalité des chances dans le processus de recrutement.</p> <p>Créer un poste de référent ou une mission « égalité des chances ».</p>
<b>MATURE</b>	<p>Développer un partenariat de long terme en faveur de l'emploi régulier de publics éloignés dans l'entreprise avec les acteurs associatifs actifs de l'insertion professionnelle, qui débouche sur des embauches régulières (Nos quartiers ont du talent pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou les zones de revitalisation rurale...).</p> <p>Recourir aux outils favorisant l'égalité des chances dans les processus de recrutement (méthode de recrutement par simulation, préparation opérationnelle à l'emploi...).</p> <p>Utiliser pleinement le dispositif des emplois francs ou d'autres dispositifs internes à l'entreprise.</p>

OBJECTIF  
DU SECTEUR

• **Promouvoir les métiers du médicament auprès des jeunes**

ACTIONS ASSOCIÉES

**INITIAL**

Proposer au moins une fois par an des offres de stage de tous niveaux scolaires (secondaire et supérieur) via les canaux usuels.

Mener des actions ponctuelles de sensibilisation dans les établissements scolaires à l'initiative des salariés.

**EN PROGRESSION**

Déposer des offres de stage auprès des établissements locaux (lycées et universités) coïncidant avec les périodes de vacances scolaires.

Construire un parcours d'accueil pour les stages de découverte afin de permettre au stagiaire d'en apprendre sur plusieurs métiers et services.

Mener des actions ponctuelles de sensibilisation aux métiers du médicament dans les établissements.

Former un vivier d'intervenants/ambassadeurs des métiers du médicament auprès des jeunes.

**MATURE**

Se fixer des objectifs sur des actions de sensibilisation des jeunes.

Mettre en place des partenariats avec les collèges du réseau d'éducation prioritaire REP et REP+ afin de proposer des stages de découverte aux élèves de 3<sup>e</sup> et des filières professionnelles ([www.monstagedetroisieme.fr](http://www.monstagedetroisieme.fr)).

Déposer des offres de stage de tous niveaux scolaires via des canaux variés : établissements scolaires, missions locales et associations luttant contre le décrochage scolaire.

En partenariat avec des associations, proposer aux salariés de s'engager dans des actions de mentorat auprès de jeunes et étudiants, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Mener régulièrement, et en partenariat avec des établissements, des actions de découverte de l'entreprise, de sensibilisation à l'entrepreneuriat et d'appréhension des métiers.

OBJECTIF  
DU SECTEUR

• **Développer une politique volontariste de recrutement d'alternants**

ACTIONS ASSOCIÉES

**INITIAL**

Accueillir 3 % d'alternants dans les effectifs de l'entreprise.

Mettre en place une politique d'accueil des alternants au sein de l'entreprise.

**EN PROGRESSION**

Accueillir entre 3 et 5 % d'alternants dans les effectifs.

Créer un vivier de tuteurs qualifiés au sein de l'entreprise en formant des collaborateurs aux responsabilités des maîtres d'apprentissage.

Établir un contact avec des organismes de formation ciblés pour favoriser le recrutement des alternants et la diffusion des offres.

**MATURE**

Accueillir plus de 5 % d'alternants dans les effectifs.

Nouer des partenariats avec des organismes de formation pour accueillir chaque année des étudiants de tous niveaux scolaires du supérieur.

Le recrutement d'alternants est intégré à la politique globale d'inclusion et diversité, et promeut notamment l'intégration de jeunes issus des quartiers prioritaires des politiques de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR), ou concernés par le handicap.

**ENGAGEMENT 2 Soutenir les aidants et personnes fragilisées par leur état de santé afin de les maintenir en emploi**

OBJECTIF DU SECTEUR ● **Mettre en place un programme de soutien pour identifier, prendre en compte et valoriser l'expérience et l'expertise des aidants et des personnes fragilisées par leur état de santé au sein de l'entreprise**

**ACTIONS ASSOCIÉES**

**INITIAL** Se doter d'une politique de sensibilisation à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle abordant la situation des aidants et des personnes malades.

Intégrer les aidants et les personnes malades qui le souhaitent à l'élaboration de la politique interne de sensibilisation à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

**EN PROGRESSION** Aider les aidants à concilier leur vie professionnelle et leur rôle d'aidant grâce à une organisation du travail pertinente.

Offrir la possibilité aux collaborateurs aidants ou malades de partager leur expérience et leur expertise au sein de l'entreprise : participation à des groupes de travail, de recherche, consultation ponctuelle, organisation de campagnes de sensibilisation.

**MATURE** Les collaborateurs aidants ou les malades sont systématiquement intégrés aux programmes s'ils le souhaitent afin de valoriser leur expérience et leur expertise.

Se doter d'un système de vigilance face à l'isolement des aidants et des personnes malades permettant de repérer les risques d'isolement et de les éviter.

Proposer un accompagnement personnalisé pour favoriser l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle aux aidants et aux personnes malades qui le souhaitent.

OBJECTIF DU SECTEUR ● **Œuvrer pour le maintien dans l'emploi des aidants et personnes fragilisées dans leur emploi en raison de leur état de santé**

**ACTIONS ASSOCIÉES**

**INITIAL** Formaliser sa politique de prise en compte des personnes fragilisées par leur état de santé.

Informers les salariés fragilisés par leur état de santé de cette politique, des aides et dispositifs mobilisables au niveau de l'entreprise, de la branche et par la réglementation.

Systématiser un bilan annuel avec les salariés aidants et les salariés fragilisés dans leur emploi en raison de leur état de santé pour analyser leurs besoins et leur situation.

**EN PROGRESSION** Mettre en place une mission handicap avec une équipe pluridisciplinaire et une feuille de route partagée et portée par la direction.

Former les parties prenantes internes (managers, ressources humaines, services de santé au travail internes...) aux problématiques du maintien dans l'emploi.

Accompagner et développer l'employabilité quand l'état de santé du salarié peut être un frein à son reclassement ou à son évolution professionnelle.

**MATURE** Prévenir et anticiper les ruptures professionnelles liées à l'environnement de travail : tendre vers zéro licenciement pour inaptitude, accompagner les arrêts de travail de plus de trois mois, les accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP), ainsi que le retour en poste.

Mettre en place des dispositifs d'assistance et d'avantages sociaux pour les salariés aidants et fragilisés dans leur emploi en raison de leur état de santé.

Systématiser l'intervention d'ergonomes ou spécialistes de la santé au travail lors de projets de restructuration, travaux, déménagements.

### ENGAGEMENT 3 Accélérer la politique d'égalité femmes/hommes

OBJECTIF DU SECTEUR • **Atteindre la parité dans les instances de décision et parmi les cadres dirigeants des entreprises à l'horizon 2025**

#### ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	Inscrire la diversité et la parité dans les objectifs des ressources humaines. Prendre des engagements publics en matière de diversité et d'égalité de traitement dans l'emploi, y compris pour les cadres dirigeants. Nommer un référent diversité/parité.
<b>EN PROGRESSION</b>	Formaliser l'exigence de diversité, et notamment de féminisation, dans les instances de direction. Mettre en place des programmes favorisant l'accès à des postes de direction aux femmes.
<b>MATURE</b>	Atteindre au moins 20 % de dirigeantes dans les instances de décision à horizon 2022, et 40 % à horizon 2025. Mettre en place des canaux et systèmes d'alerte sur la discrimination d'évolution de carrière, un système de vigilance management et maternité. Actualiser régulièrement les processus RH pour s'assurer de l'inclusion des femmes. Obtenir une certification ou un label signifiant que l'entreprise s'engage dans une démarche de réexamen périodique des processus RH, concrétise une volonté forte de valoriser l'égalité professionnelle, et récompense l'exemplarité des pratiques.

OBJECTIF DU SECTEUR • **Atteindre l'égalité des salaires et promotions professionnelles pour un « travail de valeur égale » à l'horizon 2025**

#### ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	Signer un accord collectif sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en lien avec les institutions représentatives du personnel, portant notamment sur la rémunération.
<b>EN PROGRESSION</b>	Rendre accessible les paramètres objectivant la rémunération (fixe et variable) afin de garantir une égalité de traitement, notamment lors des entretiens d'évaluation annuels. Former les managers aux enjeux de l'équité salariale et à en tenir compte lors des entretiens d'évaluation annuels. Implémenter un système de vigilance en termes d'écart de rémunération, et mettre en place des mesures correctives si besoin.
<b>MATURE</b>	Publier chaque année le détail des indicateurs de son index d'égalité professionnelle, y compris les éléments portant sur la rémunération. Partager le détail des éventuelles mesures de correction engagées pour remédier aux anomalies et inégalités qui ont été constatées.

OBJECTIF  
DU SECTEUR

- Favoriser la prise en compte de la parentalité dans les entreprises

ACTIONS ASSOCIÉES

INITIAL

Encourager les jeunes pères à bénéficier du congé légal de paternité.

Signer un accord collectif sur la parentalité.

Informers les jeunes parents sur leurs droits sociaux.

Accompagner le recrutement de femmes enceintes.

EN PROGRESSION

Encourager les jeunes pères à prendre quatre semaines de congé paternité, en complétant la différence de salaire.

Signer un accord collectif sur la parentalité.

Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à l'engagement de l'entreprise sur la prise en compte de la parentalité et former les RH.

Adopter des politiques favorisant la flexibilité du temps de travail.

MATURE

Permettre aux jeunes pères de prendre au moins six semaines de congé paternité à horizon 2025, en complétant la différence de salaire.

Former les managers à l'accompagnement des départs et retours de congés paternité et maternité.

Proposer des services et soutiens facilitant le quotidien des parents et la reprise du travail.

AXE 4

Faire de la RSE un pilier de la stratégie de l'entreprise

ENGAGEMENT 1

Mettre en place une gouvernance qui permette d'intégrer la RSE dans la stratégie de l'entreprise

OBJECTIF  
DU SECTEUR

- Intégrer des critères RSE dans la stratégie de l'entreprise

ACTIONS ASSOCIÉES

INITIAL

Intégrer dans les tableaux de bord de la direction des indicateurs RSE faisant l'objet d'une revue annuelle.

Fixer des objectifs liés au déploiement de la stratégie RSE de l'entreprise dans les plans d'action et objectifs annuels.

EN PROGRESSION

Décliner les objectifs et plans d'action au niveau des métiers de l'entreprise.

Intégrer des critères RSE dans la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux.

Publier les indicateurs utilisés pour mesurer le niveau de performance atteint pour chaque critère RSE.

MATURE

Étendre l'intégration des critères RSE à la rémunération des cadres dirigeants et managers.

Intégrer des critères RSE dans la rémunération variable à court terme ou long terme, le bonus annuel, les plans d'intéressement.

Communiquer sur le niveau de performance attendu pour l'obtention d'une part variable, ainsi que sur le niveau de performance atteint.

OBJECTIF  
DU SECTEUR

• **Établir un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes**

ACTIONS ASSOCIÉES

**INITIAL**

Identifier les principales parties prenantes de l'entreprise, c'est-à-dire les organisations ou individus qui ont des intérêts dans les activités de l'entreprise : collaborateurs, partenaires, fournisseurs et sous-traitants, clients et consommateurs, ONG, pouvoirs publics...

Qualifier la nature de la relation entretenue avec ses parties prenantes en termes de risques et opportunités : relation partenariale, hostile, neutre...

Recenser les canaux de communication utilisés pour connaître les attentes et souhaits des parties prenantes : partenariats stratégiques, forums, panels de consultation, sondages, baromètres, réunions, newsletters, réseau social...

**EN PROGRESSION**

Identifier l'ensemble de ses parties prenantes.

Hiérarchiser les parties prenantes de l'entreprise en fonction de l'impact des activités de l'entreprise sur la partie prenante et de l'influence que la partie prenante exerce sur l'entreprise.

Adopter une intensité de dialogue satisfaisante avec les parties prenantes identifiées comme prioritaires.

**MATURE**

Réévaluer régulièrement la cartographie des parties prenantes établie.

Utiliser les canaux de communication appropriés pour entretenir un dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Mettre en place une ou plusieurs instances de concertation représentatives avec les parties prenantes pertinentes. Ces instances ont une fonction consultative, voire décisionnelle, dans la définition des orientations stratégiques de l'entreprise.

OBJECTIF  
DU SECTEUR

• **Assurer le pilotage de la performance RSE de l'entreprise**

ACTIONS ASSOCIÉES

**INITIAL**

Nommer une personne responsable RSE au sein de l'entreprise, chargée de mettre en place la démarche.

Le responsable rapporte de manière régulière aux instances de décision.

Publier chaque année un document mettant en avant les actions RSE menées durant l'année.

**EN PROGRESSION**

Un membre du comité de direction de l'entreprise a sous sa responsabilité la démarche RSE de l'entreprise.

La stratégie RSE de l'entreprise est intégrée à la feuille de route de l'entreprise afin de faciliter l'acculturation par les collaborateurs.

Publier chaque année un document spécifique présentant la stratégie RSE, les objectifs fixés et le niveau d'avancement de l'entreprise.

**MATURE**

Créer un comité RSE au sein des instances de décision, composé des membres des instances de décision.

La politique RSE est régulièrement ou systématiquement à l'ordre du jour des instances de décision et de supervision.

La stratégie, les objectifs et le niveau d'avancement de l'entreprise sur les enjeux RSE sont intégrés à sa communication financière.

## ENGAGEMENT 2 Former l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la RSE

OBJECTIF DU SECTEUR • **Sensibiliser les salariés aux enjeux de la RSE**

### ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	<p>Informer les salariés et les représentants du personnel sur les sujets pouvant avoir des répercussions au sein de l'entreprise (y compris la RSE).</p> <p>Les salariés volontaires ont la possibilité de s'impliquer dans la mise en œuvre des actions RSE en tant que relais de l'engagement.</p>
<b>EN PROGRESSION</b>	<p>Organiser régulièrement des réunions de sensibilisation permettant l'expression des salariés sur la RSE et la politique de l'entreprise.</p> <p>L'entreprise déploie la RSE dans tous ses services.</p>
<b>MATURE</b>	<p>Des modules de formation spécifiques à l'intégration des problématiques de développement durable dans les métiers de l'entreprise sont intégrés dans les parcours offerts aux salariés.</p> <p>Évaluer régulièrement l'efficacité du dispositif de formation.</p>

OBJECTIF DU SECTEUR • **Former les responsables RSE aux enjeux spécifiques de la RSE pharmaceutique**

### ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	<p>Former les responsables RSE aux fondements de la RSE.</p> <p>Communiquer et donner accès aux ressources du Leem.</p>
<b>EN PROGRESSION</b>	<p>Proposer une formation certifiante aux responsables RSE sur la RSE.</p> <p>Le responsable RSE assiste régulièrement à des conférences et événements sur les enjeux spécifiques de la RSE pharmaceutique.</p>
<b>MATURE</b>	<p>Présenter à l'ensemble des dirigeants (ainsi qu'à leurs n-1) les fondements de la RSE ainsi que son application au sein de l'entreprise.</p> <p>Le responsable RSE participe à des groupes de travail, des tables rondes, des conférences et autres événements sur les enjeux spécifiques de la RSE pharmaceutique.</p> <p>Proposer une formation certifiante à l'ensemble des équipes RSE sur les enjeux spécifiques de la RSE pharmaceutique.</p>

## AXE 5 – Renforcer la contribution du secteur à la protection de l'environnement

### ENGAGEMENT 1 Être un contributeur actif aux objectifs sur le climat des accords de Paris

OBJECTIFS DU SECTEUR	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Rester sous le seuil des 1,5°C de réchauffement planétaire établi par l'accord de Paris pour le scope 1 et 2 à l'horizon 2040</b></li><li>• <b>Rester sous le seuil des 2°C de réchauffement planétaire établi par l'accord de Paris pour le scope 3 à l'horizon 2040</b></li></ul>
-------------------------	--

#### ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	Effectuer un bilan d'émission de gaz à effet de serre (GES) sur la totalité des scopes 1 (production directe via les procédés...) et 2 (contrat d'énergie...) et certains postes du scope 3 afin d'identifier les principales sources d'émissions. Mener des actions non structurées afin de réduire les émissions de GES : actions sur des postes précis d'émissions même si ces dernières ne sont pas suivies. Mobiliser les acteurs pertinents autour des sources principales d'émission.
<b>EN PROGRESSION</b>	Réaliser un bilan carbone et définir des objectifs de réduction des émissions de GES des scope 1, 2 et 3. Mettre en place des mesures permettant de réduire ces émissions et quantifier les réductions potentielles. Évaluer l'efficacité des actions mises en place.
<b>MATURE</b>	Déployer le plan d'action permettant d'être en accord avec les engagements de la France en termes de trajectoire carbone, évaluer les impacts du déploiement et revoir le plan régulièrement, afin de corriger l'atteinte de la trajectoire.

### ENGAGEMENT 2 Améliorer l'empreinte environnementale des déchets d'emballage

OBJECTIF DU SECTEUR	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Privilégier l'utilisation de matières respectueuses de l'environnement dans les emballages</b></li></ul>
------------------------	---

#### ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	Identifier les matières impactantes pour l'environnement pouvant être présentes dans les emballages de médicaments. Identifier les matières qui perturbent la filière de recyclage. Réaliser une cartographie des matières premières utilisées par l'entreprise pour ses emballages. Identifier des pistes de substitution des matières impactantes pour l'environnement.
<b>EN PROGRESSION</b>	Proposer et étudier des solutions pour le remplacement des matières impactantes pour l'environnement. Les matières impactantes pour l'environnement ayant un substitut identifié sont remplacées.
<b>MATURE</b>	Remplacer l'intégralité des matières impactantes pour l'environnement dans les emballages. Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue sur le sujet.

OBJECTIF DU SECTEUR	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mettre en place et participer aux initiatives d'éco-conception des emballages</b></li></ul>
------------------------	--

#### ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	S'informer et participer de manière ponctuelle aux initiatives d'éco-conception des emballages portées par le secteur. Réaliser un état des lieux de leur recyclabilité.
<b>EN PROGRESSION</b>	Être partenaire régulier des initiatives d'éco-conception des emballages. Mettre en place une méthode d'analyse du cycle de vie des nouveaux produits et emballages pour quantifier leur impact environnemental (consommation d'eau, émissions de GES, volume de déchets non valorisés, épuisement de ressources non renouvelables). Démarrer un projet d'éco-conception des emballages pour au moins un de ses médicaments.
<b>MATURE</b>	Les résultats de l'analyse du cycle de vie sont utilisés comme critères d'évaluation en phase de développement des produits. Ces critères d'évaluation et les résultats sont publiés. Réaliser une veille technologique sur le sujet de l'éco-conception des emballages.



### ENGAGEMENT 3 Agir pour la préservation de la biodiversité

OBJECTIF DU SECTEUR ● **Agir pour diminuer l'impact des activités du secteur sur la biodiversité et contribuer à sa protection**

#### ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	Nommer un référent ou un comité chargé du sujet biodiversité. Connaître les obligations du protocole de Nagoya. Mener des actions symboliques de réduction de l'impact de l'entreprise sur la biodiversité. Sensibiliser ses équipes aux enjeux de la biodiversité et aux obligations légales.
<b>EN PROGRESSION</b>	Réaliser un diagnostic des impacts du cycle de vie des médicaments sur la biodiversité à partir de quelques références produites par l'entreprise. Former le référent biodiversité ainsi que les équipes pertinentes sur le protocole de Nagoya. Mener des actions non structurées pour réduire l'impact de l'entreprise sur la biodiversité. Participer aux travaux du secteur sur la convention sectorielle. Tracer l'origine géographique des matières premières à risque pour l'environnement.
<b>MATURE</b>	Réaliser un diagnostic des impacts du cycle de vie des médicaments sur la biodiversité à partir de l'ensemble des références produites par l'entreprise. Structurer la démarche de protection de la biodiversité en concertation avec les parties prenantes pertinentes sur le sujet. Intégrer l'impact sur la biodiversité dès la conception des produits et emballages grâce à des indicateurs. Tracer l'ensemble des origines géographiques des matières premières naturelles utilisées.

### ENGAGEMENT 4 Être acteur de la santé environnementale

OBJECTIFS DU SECTEUR ● **Analyser, prévenir et mieux documenter les risques liés aux résidus des médicaments**  
● **Favoriser le remplacement des substances les plus à risque pour l'environnement présentes dans les médicaments**

#### ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	Nommer une personne en charge de la thématique des résidus de médicaments. Cartographier la liste des substances pouvant impacter l'environnement et présentes dans les nouveaux médicaments. S'assurer d'une montée en compétence sur le sujet dans l'entreprise.
<b>EN PROGRESSION</b>	Remplacer les substances les plus à risque pour l'environnement dans les nouveaux médicaments lancés par l'entreprise. Participer à une montée en compétence collective sur les mesures de l'empreinte écologique des médicaments.
<b>MATURE</b>	Intégrer l'enjeu de réduction de l'utilisation des substances les plus à risque pour l'environnement dans la stratégie R&D de l'entreprise. Participer à l'élaboration d'un affichage environnemental sectoriel.

OBJECTIF DU SECTEUR ● **Participer à la recherche sur les impacts en santé du changement climatique**

#### ACTIONS ASSOCIÉES

<b>INITIAL</b>	Participer à la diffusion de la connaissance concernant le lien entre climat et santé. Identifier les acteurs scientifiques et institutionnels français et européens sur la question.
<b>EN PROGRESSION</b>	Faire un état des lieux de la recherche en santé environnementale. Nommer un référent sur la question. Participer aux conférences locales et européennes sur le sujet.
<b>MATURE</b>	Les pathologies liées au changement climatique sont un axe de recherche au sein de l'entreprise. Développer des partenariats de recherche sur le lien entre climat et santé. Intégrer des consortiums dédiés à cette thématique.

**AXE 6****Renforcer la transparence des liens et des financements****ENGAGEMENT 1 Assurer une information adaptée et transparente sur les relations des entreprises du médicament avec les professionnels de santé et les patients****OBJECTIFS  
DU SECTEUR**

- **Formaliser l'engagement du secteur vis-à-vis de ses parties prenantes et communiquer sur cet engagement**
- **Favoriser la lisibilité des liens avec les parties prenantes**

**ACTIONS ASSOCIÉES****INITIAL**

S'assurer que la déclaration des liens d'intérêts soit bien organisée, suivie et mise à jour.  
S'assurer du respect des dispositions déontologiques professionnelles (DDP).  
Formaliser l'engagement de l'entreprise en matière de transparence vis-à-vis des associations de patients et des professionnels de santé.  
Former tous les collaborateurs aux enjeux de la transparence et des liens d'intérêts.

**EN PROGRESSION**

Faire de la transparence un pilier stratégique de l'entreprise pour favoriser l'émergence d'un cadre de dialogue de confiance avec les associations de patients et les professionnels de santé.  
Publier tous les financements réalisés auprès des associations de patients sur son site internet (aller au-delà des obligations légales en matière de transparence).  
Co-élaborer une charte commune avec les associations de patients et les professionnels de santé, précisant des engagements réciproques en matière de transparence et les mécanismes à mettre en œuvre pour les honorer.  
Publier cet engagement d'une manière collective.

**MATURE**

Mettre en place un audit interne et/ou externe sur la gestion des liens d'intérêts et la politique mise en place (individuelle et collective).  
Rendre publics les résultats des audits.  
Communication conjointe de l'entreprise avec les associations de patients et les professionnels de santé sur le suivi des engagements cosignés.

## **ENGAGEMENT 2 Informer sur les aides publiques et investissements en matière de recherche et développement**

**OBJECTIF DU SECTEUR** • **Informer sur le montant des aides publiques perçues en matière de recherche et développement (R&D)**

### **ACTIONS ASSOCIÉES**

**INITIAL** L'entreprise déclare au Comité économique des produits de santé (CEPS) le montant des investissements publics de R&D dont elle a bénéficié pour le développement de médicaments inscrits ou ayant vocation à être inscrits sur l'une des listes mentionnées au premier alinéa de l'article L.5123-2 du code de santé publique ou aux deux premiers alinéas de l'article L.162-17 du code de la Sécurité sociale.

**EN PROGRESSION** L'entreprise communique publiquement le montant des investissements publics de R&D dont elle a bénéficié en France pour le développement de médicaments inscrits ou ayant vocation à être inscrits sur l'une des listes mentionnées au premier alinéa de l'article L.5123-2 du code de santé publique ou aux deux premiers alinéas de l'article L.162-17 du code de la Sécurité sociale.

**MATURE** L'entreprise publie de manière agrégée le montant des investissements publics de R&D dont elle a bénéficié au niveau mondial pour le développement de médicaments.

**OBJECTIF DU SECTEUR** • **Communiquer chaque année le montant des investissements réalisés sur le territoire en recherche et développement**

### **ACTIONS ASSOCIÉES**

**INITIAL** L'entreprise déclare au CEPS le montant des contributions financières qu'elle a versé aux organismes publics de recherche et de développement.

**EN PROGRESSION** L'entreprise communique publiquement le montant des contributions financières qu'elle a versé aux organismes publics de recherche et de développement en France.

**MATURE** L'entreprise publie le montant des contributions financières qu'elle a versé aux organismes publics de recherche et de développement au niveau mondial.

# leem

[www.leem.org](http://www.leem.org)